RECONSTRUIRE LES ÉGLISES

II

Le Plan de l'Eglise et du Centre Paroissial

GRADUATE THEOLOGICAL UNION LIBRARY 1961

Photo Jean-Marie Marcel.

Cahiers de
L'ART SACRÉ

4

Nouv. Ser.
1947-1951/52

Les Cahiers de l'Art Sacré

sont publiés à mesure qu'ils sont prêts, en attendant que puisse reparaître comme *périodique*

L'Art Sacré,

Revue fondée en 1935 par G. Mollard, J. Pichard et L. Salavin,
dirigée par les RR. PP. M.-A. Couturier et P.-R. Régamey, dominicains.

La première série des « Cahiers de l'Art Sacré » se compose de quatre cahiers :

1. *Reconstruire les églises*, I.
2. *Peintures romanes françaises.*
3. *Œuvres nouvelles et artistes nouveaux* (1939-1945).
4. *Reconstruire les églises*, II.

(Prix de souscription à ces 4 cahiers : 160 fr.)

La 2e **Série**, à paraître de mai à octobre, se composera de six cahiers :

5. *Reconstruire les églises*, III. 32 pages.
6. *Musique sacrée*, 48 pages.
7. *Tendances actuelles de l'art chrétien*, 48 p.
8. *Les maîtres anciens et nous*, 32 pages.
9. *Reconstruire les églises*, IV. 48 ou 64 pages.
10. *Programme d'éducation artistique du clergé*, 32 pages.

Ainsi « l'Art Sacré » reprend l'étude des problèmes *dans leur ensemble* : élaborant le programme de l'église à reconstruire, recueillant la leçon permanente et plus particulièrement actuelle des grandes traditions, travaillant à l'éducation artistique du clergé, guidant les bonnes volontés dans une action en faveur de nos vieilles églises, étudiant les œuvres contemporaines avec le souci de la qualité et celui de reconnaître les expressions de tout ce qui fermente dans la chrétienté.

« L'Art Sacré » renouvelé a grand souci de se rendre accessible au clergé et à tout fidèle un peu cultivé.

Il est un des organes du Centre de Pastorale Liturgique, qui organise un grand mouvement de liturgie vivante et populaire en France. (Autres organes : une revue trimestrielle, « La Maison-Dieu », des collections, notamment « Lex orandi », « La Clarté-Dieu »).

Aux Editions du Cerf, 29, Boulevard de la Tour-Maubourg, Paris-7e - C.P. Paris 1436-36.

Dans le présent cahier, on poursuit l'étude critique du programee architectural de l'église, en vue de la reconstruction.

Le cahier I étudiait : Ch. I. : *Les lois de l'Eglise sur l'art sacré* ; — Ch. II : *Qu'est-ce qu'une église, selon la liturgie* ; — Ch. III : *L'église dans la cité.*

Le présent cahier, comme le précédent, est une œuvre collective. Il est élaboré par un comité composé de :

M. le chanoine Boulard, ancien curé de Saint-Sulpice-de-Favières (S.-et-O.) et aumônier général adjoint de la J.A.C. ; M. l'abbé Morel ; Dom Pierret, moine bénédictin, liturgiste ; les RR. PP. Duployé, directeur du Centre de Pastorale liturgique, et Régamey ;

M. M. Grimal, président du Groupement des Églises dévastées ;

MM. les architectes Raymond Adda, directeur du *Maître d'Œuvre de la Reconstruction* ; Pierre Barbe ; Gaston Bardet, secrétaire général de la Société française des Urbanistes ; Jean Courtot ; Roger Faraut ; Raoul François ; Paul Koch, chargé par le Ministère de la Reconstruction d'une enquête technique sur les problèmes que pose la reconstruction des églises ; Picot, maître de la Maison des Beaux-Arts ; Pierre Vago, rédacteur en chef de l'*Architecture d'aujourd'hui* ;

M. François Mathey, inspecteur des Monuments Historiques.

Le chapitre IV a été soumis à une réunion assez nombreuse de personnalités : ecclésiastiques, artistes, critiques, familiarisés avec les questions d'art religieux.

Il fait état notamment des avis présentés par MM. les abbés Lorenzo, de la Mission de France, curé de Saint-Hippolyte ; Michonneau, curé du Sacré-Cœur du Petit-Colombes (paroisse missionnaire) ; Heckenroth, vicaire à Cachan, et de M. l'abbé Martimort, professeur de liturgie à l'Institut Catholique de Toulouse ; de MM. les abbés Heitz et Vetter, alors curés de Hartmannswiller et de Modenheim (Haut-Rhin), qui nous ont fait bénéficier de leur science liturgique et d'une documentation allemande très précieuse.

Le chapitre VI a profité des avis présentés par Mgr Lotthé (Lille), MM. les abbés de Balard, curé de la paroisse des Etats-Unis à Lyon ; Lorenzo ; Machuel, curé de Saint-Jacques-Saint-Christophe de La Villette ; Michonneau ; Pétion, curé de Billancourt.

Le responsable de la mise en œuvre de ces éléments et de la rédaction est le R. P. Régamey.

Nous prions instamment quiconque aurait à formuler des critiques, à présenter des avis, à communiquer des documents, de les adresser au R. P. Régamey, 35, rue de la Glacière, Paris, XIIIe (GOB. 11-15) : il faut, à la base du travail de la reconstruction des églises, une enquête sérieuse de documentation et de réflexion.

Le Cahier III sera consacré à l'*Eclairage.*

Le Cahier IV : *Matériaux, structures et expressions.*

(Logiquement, leur ordre devrait être inverse, mais le 3e est prêt, grâce à M. René Chavance, à M. Bro, éclairagiste, et à Dom Pierret.)

Suivra l'étude des divers éléments qui composent l'église.

CORRECTIONS ET COMPLÉMENTS AU CAHIER I

rata.

6, l. 2 « tout en cela détail » ; lire : « tout cela en détail ».
§ 4, l. 4 : supprimer « jamais ».
col. 2, avant-dernière ligne : lire « se sont permises ».
7, alinéa 2, l. 5 : lire : « qui leur rende sensibles ».
légende, 3e ligne avant la fin : au lieu du 2e signe p, lire P.
29, col. 3, l. 8 : au lieu de « an 3 », lire : « ad 3 ».
30, note de M. Martimort, alinéa 4, l. 8 : au lieu de : « l'édifice du culte », lire : « l'édifice au culte ».
m, col. 2, l. 15 : au lieu de : « qui procurait », lire : « que procurait ».

Quelques personnes se sont étonnées voir des photos d'églises, sans légendes permissent de les identifier. C'est que, cisément, les exemples de la page 4 t donnés, presque au hasard, nullent pour eux-mêmes, à titre d'indication, s que leur lieu importe le moins du nde. Il est dans le caractère même petites églises des pp. 15, 17, 32, prétées comme humbles exemples courants, elles demeurent anonymes. Quant à les de la p. 16, nous nous sommes imposé nme règle, souffrant très peu d'exceps, de ne pas nommer ce que nous réprouns. Il en sera de même dans le présent ier.

mplacements et abords (p. 26).

ne seule solution : l'isolement dans un c suffisamment vaste.

Paul Koch, là-dessus, fait observer :

Harmoniser des architectures est, certes, s difficile, mais ce n'est pas une raison ur rejeter cette solution. En tout cas, constaté que nos urbanistes plaçaient rs églises en bordure de voies et, en néral, créaient pour elles une place. on le déplore ou non, c'est un fait, et lques remarques, dès lors, deviennent les (je n'aime pas beaucoup parler de les en matière d'art).

l n'y en aurait qu'une : c'est qu'un édi- ne peut être conçu isolément, indédamment de son cadre ; inversement, faut étudier les abords de l'édifice en ction ou au moins en tenant compte de ui-ci. L'architecte en chef jouera là un important de coordination entre l'uriste et les architectes de l'église et des res édifices.

Non seulement les rapports de dimenns sont commandés par le caractère de chitecture, mais encore la composition nsemble.

Tandis qu'une architecture à dominantes izontales admet de vastes dégagements, une architecture comme la classique, e d'un équilibre de verticales et d'hontales, exige une ordonnance de dégaents proportionnés (Alberti préconise dimensions variant de 3 à 6 fois la teur de l'édifice), l'architecture à domites verticales, parfois très exaltée me dans le style gothique, ce style tout sique et passion, grand agitateur de mes qui s'envolent, demande un accomnement qui l'exalte. C'est-à-dire que édifices du voisinage seront bas, que reculs restreints obligeront à lever la et placeront sous l'action des lignes et la masse.

La composition de l'église et de ses rds est plus subtile qu'une composition faire avec ses axes virtuels.

l n'est de meilleure école que l'étude *exemples existants*, composés « in natura » c des réalités.

Les maquettes aideront les architectes s leur tâche délicate.

L'église est un centre d'intérêt plastique, lequel se concentreront les composis perspectives des tableaux urbains. sa masse, elle crée une dominante ter les dualités malheureuses des clors et des édifices élevés, tels que silos et rvoirs). Par son intérêt architectural : ides, porches, etc., elle est aussi centre térêt.

L'architecte J.-C. Moreux, dans son étude sur les cathédrales et leurs abords (citée p. 26, n. 18) montre à quelles lois subtiles obéissent les places, rues et constructions qui entourent les cathédrales de France et les erreurs commises dans leur dégagement. On peut citer aussi les traités d'urbanisme de Camillo Sitte et d'Unwin.

En résumé, l'église demande des parvis et places proportionnés qui accroissent par contraste sa propre échelle, sa mesure humaine et surhumaine. Si on l'isole trop, ses rapports organiques avec l'entourage sont abolis. Abolis aussi les « effets de perspective », elle ne domine plus qu'un désert de tristesse.

Les rues qui débouchent sur l'église seront diversement disposées, et c'est d'elles que dépendent les découvertes ou tableaux architecturaux et les surprises, ces faits, ces incidents inopinés. Rues droites, rues à ressauts, rues brisées, courbes ou ondulantes, rues en forme de tuyère ou de tromblon qui accélèrent ou retardent l'effet perspectif. C'est une composition qui réclame de l'architecte de hautes qualités.

Paul Koch.

Les plantations qui conviennent auprès d'une église (p. 26).

Les indications données par M. Paul Véra, excellentes en leur esprit et par réaction contre la vulgarité et l'esprit profane qui règnent trop universellement, ont néanmoins paru trop strictes. D'autres partis peuvent certainement être adoptés que celui-ci, dont la vision semble trop précise.

Certaines grandes églises ne craignent pas le voisinage de grands arbres, et il en est de petites fort bien blotties sous d'amples frondaisons.

Quant aux couleurs, les harmonies froides et sombres ne seront pas les seules acceptables. « Si les ornements, les vitraux et les peintures, remarque encore Paul Koch, font éclater des rouges et des jaunes dans le sanctuaire même, pourquoi se refuser à ces harmonies dans la décoration florale de ses abords ? » A cela on doit répondre qu'un caractère *pénitentiel* est indiqué dans les *préparations* au culte et à la vie d'union à Dieu. Mais on doit ajouter qu'en même temps l'Eglise est *un appel à la joie*. De même que les Béatitudes ouvrent le Sermon sur la Montagne, l'église du Christ doit être dans la cité une proclamation visible de la Bonne Nouvelle pour les foules malheureuses. Pourvu que cette joie soit bien *spirituelle*. Elle gardera un caractère de gravité. Elle sera sobre. Des vignes vierges, des hêtres pourpres en donneront bien la note. Les accents plus vifs et plus hauts seront discrets. Attention aux dimensions des taches rouges et à leur accord avec le reste !

La petite église parmi les grands immeubles (p. 27).

On nous a reproché de mettre en parallèle une grande église et une modeste chapelle de secours. On nous a dit : une telle chapelle fait nécessairement triste figure auprès d'un immeuble de quatre étages. On ne peut le lui reprocher.

Nous n'avons pas été assez explicites. Dans un cas pareil, *il ne faut pas que la petite église soit traitée comme la réduction d'une grande*. Petite, qu'elle soit franchement petite ! On adoptera un parti tout différent de celui qui convient pour une masse destinée à dominer, et en particulier *on se gardera d'organiser la composition selon des verticales*. Si l'on veut signaler néanmoins l'église, on usera de quelque procédé net et franc comme un mât ou un fuselage de mâts.

Exemple d'une bonne répartition des églises dans une ville.

Projet d'urbanisme d'Arles, par M. Pierre Vago.

Au centre, la vieille ville, formant la paroisse Saint-Trophime (1), avec trois annexes : La Major (2), Saint-Julien (3), Saint-Césaire (4).

Neuf églises anciennes sont désaffectées : La Trinité (5), Saint-Blaise (6), Saint-Jean-Le-Moustier (7), Saint-Honorat (8), Saint-Pierre-de-Montègres (9), Saint-Martin (10), Saint-Laurent (11), Sainte-Croix (12), Saint-Martin (13).

Quatre quartiers nouveaux, bien différenciés, à l'échelle d'une « unité de voisinage » sont érigés en paroisses, avec leurs églises A, B, C, D, en leur centre vital.

DEUX CONCEPTIONS EXTRÊMES DE L'ÉGLISE.

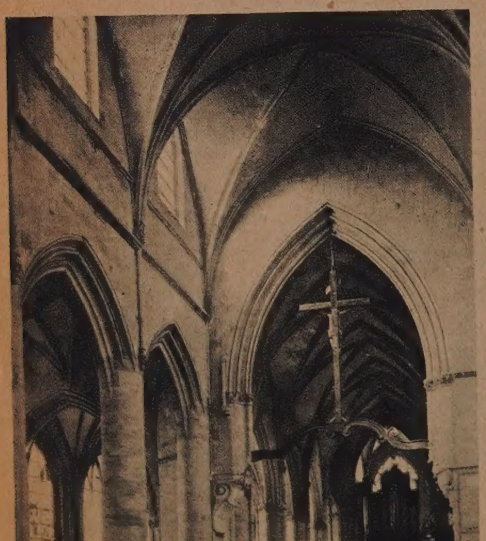

4 Photo Archives

L'antiquité romaine : « Le mystère en pleine lumière
Le moyen-âge dans le Nord de l'Europe : Les jeux des
et des pénombres.

Deux conceptions légitimes, et qui ne sont pas exc
l'une de l'autre, dans le même monument. Nous somm
portés à la seconde ; prenons conscience du caractère n
religieux qui peut être celui de la première ; elle tendra
ment à prédominer demain, en raison des grands partis
auxquels conduisent les exigences exposées ci-dessous n.
13, et des portées considérables que permet le béton a

Fig. 1 et 2 ; Rome, Sainte-Sabine. *Fig.* 3 : Notre-Dame de Saint-Lô. *Fig.* 4 : B
(S.-et-O.).

Chapitre IV

Les fonctions de l'église

qui en commandent le plan

Quelque plan que l'on adopte, il devra favoriser l'accomplissement des fonctions que l'église doit assurer.

L'étude du plan comporte donc deux parties :

On considérera d'abord ces fonctions, en se demandant mment elles se traduisent dans l'espace (ch. IV).

On examinera ensuite lès principales solutions en les itiquant à la lumière des conclusions de la première rtie (ch. V).

Ces fonctions de l'église, tout bien considéré, sont au ombre de huit, ni plus ni moins, et fort diverses :

1. La célébration de la messe.
2. L'annonce de l'Evangile (prédication).
3. L'administration du baptême.
4. L'administration du sacrement de pénitence.
5. La célébration du mariage.
6. Les enterrements.
7. Diverses solennités publiques, liturgiques ou paraliturgiques.
8. La prière privée.

I. La célébration de la messe

Cette première fonction a plus d'importance à elle seule ue toutes les autres, et c'est elle la plus déterminante. Elle manifestera dans l'architecture de quatre manières:

a) le maître-autel sera l'élément principal ;

b) on favorisera la participation des fidèles au sacrifice ;

c) on favorisera la prise de conscience de la communauté par elle-même ;

d) on traitera l'église entière comme un lieu saint.

A. Le maître-autel sera l'élément principal de l'église

Nous y avons insisté déjà dans notre cahier I (pages 10-1).

Précisons ici comment cette exigence se traduira dans architecture.

1. *Toute la composition devra le mettre en valeur*, lui. Et 'est dire qu'il sera *à la rencontre des axes*, ou du moins tout roche de ce point de rencontre. N'ayons pas peur de cette xigence, puisqu'elle est dans la nature des choses, quoique es traditions très vénérables y contredisent. Les églises omanes et gothiques les plus admirables ne sont pas à niter en cela, elles qui relèguent le plus souvent l'autel u fond d'un très long chœur fermé, très loin de la croisée u transept. Le mal est encore aggravé, lorsque l'église omporte un axe vertical, comme les tours-lanternes des glises normandes ou les dômes des églises classiques, qui ont des paradoxes, glorifiant, non pas l'autel, comme il e devrait, mais une partie de l'assemblée.

La répartition de l'*éclairage* naturel et artificiel et des *ouleurs* contribuera à la mise en valeur.

L'autel occupera une *position dominante*.

2. Un *ciborium* ou un *baldaquin* (espèce de dais suspendu la voûte ou au plafond, au lieu d'être, comme le cibo-ium, porté par des appuis, cf. fig. 19), — des *courtines* le préférence aux couleurs liturgiques, — une poutre triomphale (avec une croix et des cierges qu'on allumerait pendant la messe, ce qui ferait comme une sorte d'amorce d'iconostase) — l'*élévation du plafond ou de la voûte du sanctuaire* plus haute que celle de l'espace occupé par l'assemblée comme à Quarr Abbey ou à Oosterhout, sont des dispositions qui solennisent l'autel.

Le ciborium est utile pour amplifier l'autel et éviter qu'il soit perdu dans les grands volumes (P. Koch).

3. On *éliminera l'accessoire*, pour que l'attention se porte toute sur la table sainte : le retable ; — le mur auquel trop habituellement on appuie la table, ce qui lui donne l'air d'un buffet ; les gradins dont on la surcharge ; — les statues et autres décorations superfétatoires.

4. *Les autels secondaires seront réduits au strict nécessaire (et donc les chapelles).* Ils seront écartés du maître-autel et mis sur des plans différents.

5. *Dans toute la disposition et la décoration de l'autel et du sanctuaire, l'architecte sera guidé par ce souci de forcer en quelque sorte le prêtre et les ministres à accomplir les cérémonies avec respect, les fidèles à les prendre au sérieux et à les suivre.* Nous connaissons tous des sanctuaires dont le *caractère* s'impose si fortement qu'il est impossible au prêtre d'y célébrer n'importe comment la messe.

B. La participation des fidèles au saint sacrifice

Toute la raison d'être de la messe, par rapport au sacrifice du Calvaire, est de permettre à une portion déterminée du peuple fidèle de faire *sien* ce sacrifice, l'offrant et en recevant les fruits. L'architecte devra favoriser l'accomplissement le plus fructueux de ce mystère.

5. L'autel sera donc *visible de partout ;* les axes tendront à se multiplier vers lui comme des rayons.

6. Cela ne suffit pas. *Selon l'importance de l'assemblée et de l'église, l'autel devra être plus ou moins élevé au-dessus de cette assemblée et plus ou moins en retrait par rapport à elle.*

Il y a là, semble-t-il, une double contradiction qui, à bien l'examiner, se résout assez aisément. C'est l'un des problèmes spécifiques de l'église (disons de l'église moderne, puisqu'au moyen âge on ne s'est pas soucié de le poser).

Fig. 5. — Aloïs Stadler. Guthirtkirche, Zug (Suisse)
(extrait de « Ars Sacra », Zug, 1941)

Anticipant sur notre cahier « Structures et expressions », remarquons comme une telle architecture, nette et pure, correspond à la fois à l'emploi logique du béton, aux exigences de la liturgie et de la piété, à la sensibilité moderne. C'est bien regrettable qu'aucun exemple en France ne permette de s'en faire une idée (alors qu'elle procède de l'église du Raincy, 1921). On ne pourra pas ne pas s'engager un jour dans ce sens, mais avec quel retard ! On s'attarde à des compromis, à des fantaisies bâtardes. On s'obstine à prétendre que cette architecture est sèche et sans âme, au lieu d'imaginer tout ce qu'y mettent de vie la musique des proportions, l'ampleur des volumes, la distribution de la lumière et des ombres, les colorations diverses et vives, la simple beauté des matières.

1re *contradiction apparente :* le caractère *sacré* de l'autel et de ses abords, c'est-à-dire du sanctuaire, exige une *certaine* mise à part (l'idée de sacré implique essentiellement celle d'une séparation, rendue en hébreu par le mot « qados »), tandis qu'il faut une *communion entre le prêtre et les fidèles.* Le christianisme est essentiellement la religion filiale et donc le divin y devient familier, au sens propre du mot, mais il n'en reste pas moins divin, et l'on ne doit pas perdre le sens de la transcendance de Dieu. La fermeture des chœurs au moyen âge par les clôtures et les jubés s'explique sans doute immédiatement par le souci qu'avait le clergé d'être tranquille et par son esprit « clérical » (au mauvais sens du mot), mais elle procédait aussi certainement d'un instinct dévié certes, mais profond et juste en soi, le sens universel du *sacré,* qui n'est pas absent du christianisme

2e *contradiction apparente :* une certaine élévation et un certain éloignement de l'autel le mettent en valeur, mais du même coup risquent de jeter un froid entre le prêtre et l'assistance, alors qu'il faut entre eux communion.

Solution : Quant au caractère *sacré, la séparation principale n'a pas lieu à l'intérieur de l'église entre le sanctuaire et les fidèles, mais entre l'église dans son ensemble et la vie profane* (cf. n° 19). De par leur baptême, les chrétiens forment « une nation sainte, un sacerdoce royal » (Ire Ep. de St-Pierre, II, 9). Normalement une église est consacrée, et elle l'est tout entière. Néanmoins les abords immédiats de l'autel, réservés aux ministres du saint sacrifice, ont un caractère particulier, comme ces ministres eux-mêmes, mis à part de l'assemblée, habilités par les degrés du sacrement d'Ordre à la célébration du saint sacrifice. Nous pensons qu'un sens juste de ce sacrifice et du sacrement d'Ordre, qui lui est relatif, fera aisément trouver à l'architecte la mesure dans *la mise à part du sanctuaire, suffisamment marquée dans l'ensemble de l'église, tout en ne faisant pas de ce sanctuaire un Saint des Saints intimidant.*

Quant à l'élévation et à l'éloignement, il faut les distinguer l'une de l'autre. Assurément, au-dessus de la hauteur d'une personne assise ou agenouillée, l'élévation du sol du sanctuaire oblige à éloigner le premier rang de l'assemblée afin que les fidèles de ce rang puissent suivre la cérémonie, mais en général, le sanctuaire peut être assez élevé sans qu'il faille l'éloigner. *Or l'élévation s'oppose moins à la communion du prêtre avec les fidèles que l'éloignement.*

Du reste, élévation et éloignement ne doivent, ni l'une ni l'autre, être considérés absolument, mais par rapport au volume de l'église et surtout à l'importance de l'assemblée. « Si l'assemblée est nombreuse, nous dit excellemment M. l'abbé Michonneau, *l'âme commune a la force de traverser un espace assez considérable.* » Dans les grandes églises l'intimité n'est pas possible. Alors les cérémonies ont nécessairement un certain caractère spectaculaire. Qu'elles l'aient franchement ! Ce sera le seul moyen d'une communication qui ne peut avoir lieu qu'à l'échelle de l'assemblée.

Ce à quoi il faut alors veiller, c'est *que la cérémonie n'ait pas l'air de se passer dans un autre monde que celui où se trouvent les assistants,* que l'espace et la différence de niveau existant entre les cérémonies et eux n'aient pas un caractère *intimidant.* L'architecte, en faisant son plan, a d'ordinaire l'idée d'assurer une simple *assistance à un spectacle* et à la rendre le plus favorable ; cela ne suffit pas. Il doit avoir sans cesse dans l'imagination le souci de favoriser l'effort du pasteur qui veut *faire participer les fidèles au saint sacrifice, non pas les y faire assister.*

Ces remarques rendent compte, sans doute de conceptions et d'observations en apparence opposées. Un curé missionnaire conçoit le sanctuaire très vaste, un autre se plaint au contraire qu'on donne trop de place ordinairement au chœur. Telle église (Saint-Louis-de-Marseille) offre un sanctuaire trop élevé et trop vaste qui jette un froid insurmontable et l'on dit qu'il est « théâtral » ; en revanche des religieux missionnaires qui prêchent et célèbrent la messe dans des églises très diverses, témoignent que celles où ils éprouvent le mieux la communication avec l'assemblée sont celles dont le sanctuaire se présente comme *une vaste scène* élevée. C'est une *affaire d'échelle.* C'est aussi que dans l'église défectueuse, l'autel est au fond d'une abside trop longue, coupée de multiples emmarchements, et que cet autel est une énorme masse ostentatoire, tandis que ces sanctuaires que l'on compare à des scènes (et dont l'un et est bien une, dans une future salle paroissiale servant provisoirement d'église, Saint-Jacques des Etats-Unis, à Lyon) s'ouvrent largement sur l'église, lui sont proportionnés sont peu profonds, et qu'on y installe un autel de circonstance face au peuple.

Ajoutons qu'il faut veiller à *ne pas mettre des stalles inutiles.* Dans la plupart des cas l'assistance ecclésiastique est nulle ou réduite à presque rien, de sorte qu'on n'a pas à distinguer un *chœur* du *sanctuaire,* et celui-ci se trouve rapproché du peuple.

Notons enfin que le plus ou moins d'éloignement et de différence des niveaux ne sont pas seuls à jouer pour favoriser ou gêner la relation des fidèles et de l'autel. M. Pa Koch insiste heureusement sur le rôle de « *tous les éléments de l'architecture* ». « Le sanctuaire, écrit-il, *peut appartenir à l'architecture de la nef, ou être totalement différent.* par volume, le caractère, l'éclairement. »

Dimensions du sanctuaire

7. C'est donc ici que cette question se pose, et l'on ne peut pas lui donner de réponse absolue. On fera le sanctuaire aussi petit qu'il faudra dans une petite église, on concevra largement dans une grande, mais on comprendra comme nous venons de l'expliquer que la *proportion* et le *caractère joueront un rôle décisif.*

Les cérémonies de la messe solennelle au rite romain peuvent fort bien se dérouler dans un sanctuaire qui n'aura que trois mètres de profondeur entre le premier degré de la barrière de communion ; ce n'est qu'un pis aller, mais c'est possible. M. l'abbé Martimort, qui n'est pas seulement professeur de liturgie mais maître de cérémonies, se fait fort de faire évoluer à l'aise tous les ministres d'une messe cardinalice avec 25 prêtres assistants dans un espace de 10 m

Photo Paul Cade

L'autel très élevé

Fig. 6. — L'étude des programmes engagera souvent à élever l'autel assez haut (cf. nos 6, 49, 51). D'assez nombreux exemples tels que celui-ci (Monastère de la Nativité, à Sens, par Henri Vidal) prouvent qu'une communion peut parfaitement exister alors entre le prêtre situé si haut (il y a ici quinze marches) et l'assistance.

M. Pierre Sonrel, spécialisé dans l'architecture des théâtres, nous fait remarquer que dans ce cas un escalier droit est visuellement et psychologiquement indispensable. Il établit un plan incliné de liaison. « L'officiant, écrit M. Sonrel, doit se détacher au-dessus des fidèles, dont il est le délégué, porté par eux durant l'exercice de sa fonction ; et il doit rester relié à eux par des emmarchements, accessibles à quiconque serait digne de les gravir. Un socle élevé servant de soubassement au sanctuaire et seulement accessible par les côtés, créerait une impression de coupure entre deux mondes, l'idée d'une interdiction du passage spirituel. »

(Ici, nous regrettons la lourde masse qui surmonte l'autel, disposition qui fut imposée à l'architecte. Les rampes massives sont dans le caractère général de la décoration, et nous ne croyons pas que la dévotion des religieuses en éprouve aucune gêne, mais dans une église paroissiale, elles causeraient une sorte d'intimidation nuisible à la communication des fidèles avec le prêtre : il ne faudrait alors que de légères grilles).

sur 5 environ. Encore une fois, ce ne sont là que pis aller, mais ces données peuvent être utiles à titre d'indication.

Le *désirable* est qu'une cérémonie pontificale puisse se déployer à l'aise, et pour cela, on peut estimer que le sanctuaire devra avoir un minimum de 7 m. de largeur et de 4 m. de profondeur en avant de la première marche de l'autel. (On doit pouvoir disposer au large le trône de l'évêque sur ses gradins, avec les sièges des assistants, ainsi que deux crédences et les bancs des célébrants.) Le sanctuaire de l'église d'Audincourt, œuvre d'un bénédictin, très soucieux de la dignité des cérémonies, dom Bellot, n'a que 3 m. 80 de profondeur.

L'ampleur du sanctuaire contribuera au caractère *sacré* de l'église (mais que l'on tienne bien compte des inconvénients signalés au n° 6).

L'autel doit-il être tourné vers le peuple ?

8. Là se trouve pour les architectes une des principales incertitudes actuelles, sur laquelle nous ne pouvons pas leur donner une assurance. *Il leur faudra s'inquiéter des désirs des évêques et des curés, mais en se rendant compte que les décisions de ces autorités sur ce point peuvent ne pas être celles de leurs successeurs. Ils devront faire tout le possible pour que les dispositions adoptées se prêtent dans l'avenir à l'une ou l'autre solution. Le mieux est de construire, chaque fois qu'on le peut, un autel majeur à deux faces.*

On fera bien de lire l'étude du Chanoine Michaud, curé de Saint-Nizier de Lyon, dans la *Maison-Dieu* n° 2 (Editions du Cerf), quoique certains points y soient sujets à discussion. On en retirera une impression de gêne, qui est bien actuellement l'impression juste en la matière, car on verra combien sont complexes les données en présence. On comprendra que les uns prônent sans réserve l'autel face au peuple. On comprendra aussi que certains évêques n'en veuillent pas encore, que d'autres aient expressément déclaré qu'ils se réservent selon les cas d'accorder ou de refuser de l'ériger, tandis que d'autres encore laissent le choix libre, puisque la disposition est expressément prévue par le cérémonial, est hautement traditionnelle et satisfait le plus souvent d'une façon évidente au besoin de communion entre le prêtre et l'assemblée. *Il semble que cette disposition soit appelée à redevenir de plus en plus générale.*

L'inclinaison du sol

9. Elle peut favoriser la participation des fidèles au saint sacrifice. Néanmoins le sol incliné vers l'autel et se relevant brusquement par un emmarchement ou même un mur au-dessus duquel est le sanctuaire *risque* de causer un sentiment de rupture, et donc de donner plutôt l'impression de la scène sur laquelle a lieu un spectacle auquel on assiste que du sanctuaire d'un culte fraternel.

L'inclinaison du sol vers le sanctuaire est rarissime dans les églises romanes et gothiques, tandis que le sol va fréquemment en montant. Mais on a vu que le souci de la participation des fidèles n'existait pas et le goût exagéré du symbole (cf. cahier I, p. 9) peut s'être manifesté dans cette montée. Il est vrai qu'elle a sa grandeur, sa noblesse, ainsi qu'on peut s'en rendre compte, par exemple, à la cathédrale de Chartres. Mais il nous semble qu'elle va à l'encontre de la participation.

Nous pensons devoir signaler le risque de rupture parce que certains nous ont dit qu'ils éprouvent ce sentiment, lorsque le sol est incliné vers l'autel. Mais il nous semble que la bonne visibilité favorisée par l'inclinaison aide à la participation, dès que la foule est dense dans l'église et que les cérémonies se déroulent dans le sanctuaire. L'impression de « rupture » que l'on nous signale ne s'éprouve, croyons-nous, que dans l'église vide. « L'âme commune » d'une grande assemblée a raison de cette disposition et *y trouve profit*, comme d'une distance bien proportionnée (cf. n° 6), parce que tous voient mieux.

Au Raincy la pente est au maximum de ce qu'on peut faire : 3 cm. par mètre.

10. On a expérimenté au Pavillon Pontifical de 1937 quelle disposition heureuse est l'existence de *deux niveaux* pour recevoir les fidèles, le plus élevé enveloppant l'espace bas et n'étant pas à la hauteur d'un étage, mais à un ou deux mètres seulement (fig. 7).

Là-dessus, cependant, les avis sont partagés.

La communion sacramentelle

11. C'est ici le lieu d'en parler, car elle est la participation par excellence des fidèles au saint sacrifice.

Elle pose un problème de *circulation :* il faut prévoir un bon ordre dans l'arrivée et le départ, et un espace suffisant pour la masse des fidèles qui attendent. Il faut éviter l'horrible bousculade dont certaines églises offrent le spectacle.

On pourrait être séduit par l'idée d'une barrière de communion élevée au-dessus de plusieurs marches. Cette disposition doit être évitée, parce qu'elle est dangereuse pour beaucoup de personnes, et un grand nombre de communiants qui se pressent doivent se trouver sur un plan uni, sans le souci de prendre garde où ils posent le pied ; il faut qu'ils éprouvent le sentiment de sécurité nécessaire à leur recueillement.

La communion des fidèles doit se faire à *un simple appui bas, et non pas à une table*, car il n'y a de « table sainte » que l'autel : c'est de l'autel qu'ils s'approchent en venant communier, et il ne faut pas qu'une table distincte de l'autel engage les fidèles à distinguer comme ils sont trop portés à le faire leur communion et la messe : celle-là, répétons-le, n'est que leur parfaite participation à celle-ci.

Les différentes sortes de participants

12. Ce serait un anachronisme vain que de distinguer l'espace revenant aux fidèles et celui que l'on réserverait aux catéchumènes et pénitents.

On doit regretter l'usage de mettre *les enfants* à part, les groupant pour une cérémonie qui est faite pour les grandes personnes. Que l'on ait une messe spéciale pour eux, ou mieux deux messes, selon leur âge, très bien. Mais s'ils viennent à la messe de tous, qu'ils soient avec leurs parents.

Néanmoins, lorsqu'on ne l'entend pas ainsi et que l'on groupe à part les enfants, il faut leur réserver un espace où ils soient bien, facilement surveillés, le moins distraits et distrayants pour les autres. Ils seraient très bien sur des estrades élevées, des galeries, aux deux bouts d'un transept *peu profond :* de là ils suivraient fort bien des cérémonies qui ne seraient pas très éloignées d'eux et se trouveraient élevés au-dessus des grandes personnes qu'ils ne gêneraient pas.

La scola. Il y a, hélas ! le cas de la maîtrise de professionnels, qui se tiennent mal et qu'on doit donc cacher (cf n° 37). L'idéal est une scola groupée à l'entrée de la nef,

Fig. 7. — Paul Tournon. Pavillon Pontifical 1937 (autel par J. Droz). Deux niveaux (cf. n. 10). Autel central.

Nous ne voulons plus voir des églises pareilles !

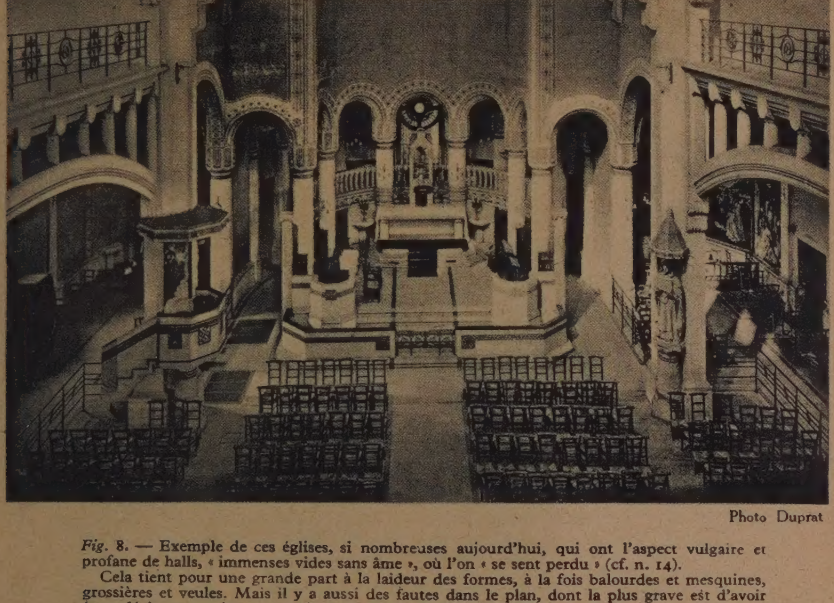

Photo Duprat

Fig. 8. — Exemple de ces églises, si nombreuses aujourd'hui, qui ont l'aspect vulgaire et profane de halls, « immenses vides sans âme », où l'on « se sent perdu » (cf. n. 14).
Cela tient pour une grande part à la laideur des formes, à la fois balourdes et mesquines, grossières et veules. Mais il y a aussi des fautes dans le plan, dont la plus grave est d'avoir étranglé le sanctuaire, au profit d'un déambulatoire inutile.

entraîne la foule et à laquelle on réserve seulement les
es qu'il lui faut, sans disposition architecturale spéciale.
ir ce n° 37.)

l va sans dire (mais cela peut-être va mieux en le disant)
l faut refuser avec indignation la division des fidèles
deux catégories, ceux qui payent, commodément ins-
és dans la nef centrale, et les autres, relégués dans des bas-côtés. « Le plan à trois nefs est un plan périmé, dangereux à notre époque pour la vie spirituelle » (Pierre Chirol) — du moins lorsque ceux qui occupent les bas-côtés « semblent véritablement *excommuniés*, séparés de la cérémonie communautaire » (Martimort).

Sur *les annexes cultuelles (Sacristies)*, v. Centre Paroissial, n° 62.

C. La communauté des fidèles.

3. Dans leur participation au saint sacrifice, les fidèles
vent prendre conscience de la communauté qu'ils forment.
st une cellule du Corps Mystique du Christ que réalisent
frande commune, l'accomplissement du sacrifice qui a
i pour elle, la communion sacramentelle.
Le nom même d'église, selon l'étymologie grecque, signifie
ssemblée. L'édifice en est l'expression.
L'architecte devra favoriser cette prise de conscience, qui
nporte sur la satisfaction de la dévotion privée.
Il ne faut pas que chaque fidèle voie seulement le dos de
ui qui est devant lui, et puis là-bas, la cérémonie, « le
tre qui trafique on ne sait pas trop quoi », selon l'expres-
n célèbre de Claudel *(La Messe là-bas, Offertoire)*. Il
t que chacun se sente membre d'une large famille hu-
ine.

14. Mais alors le risque est de faire une sorte de grande
le de spectacle ou de hall, — telles que les églises sont,
as ! si souvent aujourd'hui, — sous prétexte de rassem-
r la communauté ! Il peut être salutaire de remarquer
e ce défaut est l'expression architecturale d'un vice qui
: celui de trop de tentatives liturgiques actuelles : une
lgarisation, une profanation de la liturgie par les inter-
ntions indiscrètes, bruyantes, trop répétées et trop peu
igieuses de prêtres ou de laïcs durant les cérémonies.
Le mal qu'est l'aspect d'un vaste hall pour une église
: particulièrement grave les jours où l'assemblée est peu
mbreuse : les fidèles se sentent comme perdus dans cet
mense vide sans âme.
Le remède sera de deux sortes :
D'une part, il faudra, comme nous l'avons dit (n°s 1, 5, 6)
e tout converge vers le sanctuaire, que l'autel soit le
cipe de la composition architecturale, quant aux lignes et aux volumes, quant à l'éclairage et aux couleurs — et cette architecture devra avoir *du caractère* (cf cahier IV : « Structures et expressions »).

D'autre part, l'espace devra être organisé de telle sorte que des assemblées diverses puissent l'occuper plus ou moins, sans être gênées par le vide ambiant. (Ce vide même concourra au recueillement au lieu d'y nuire, grâce à des zônes de pénombre relative ou de moindre élévation de voûtes et plafonds, enveloppant l'espace principal.)

Avec la difficulté que nous signalions tout à l'heure (n° 6) sans doute est-ce là le principal problème de composition que pose aux architectes l'église moderne : *Comment distribuer l'espace de telle sorte qu'une assemblée nombreuse soit unanime et en communion avec le prêtre, sans que néanmoins l'église perde son caractère religieux et recueilli, ni que les petites assemblées soient perdues dans un espace disproportionné?*

Le principe de solution sera toujours qu'*on ne doit plus considérer l'église comme un édifice unique où l'on loge tout tant bien que mal, mais on doit être guidé par l'idée d'une différenciation d'espaces pour réunions spécialisées :* chapelle du saint Sacrement, qui pourra être chapelle d'hiver, qui conviendra à des réunions privées, chapelles des morts et des enterrements, etc. *C'est dans ces chapelles qu'aurait lieu la célébration quotidienne, l'église elle-même ne servant que le dimanche. Il faudrait du reste, par économie, que la plupart de ces chapelles communiquent avec l'église qui s'augmenterait de leurs espaces.*

Cette loi de diversification des fonctions n'aura pas nécessairement pour effet de multiplier auprès du vaisseau principal une quantité de constructions qui, au dehors, fassent des volumes disparates et pour ainsi dire parasites. Il appartient à l'architecte de les grouper en masses simples, les

distribuant auprès du volume principal, en sous-sol et dans le centre paroissial. On entrevoit quelque chose de ce parti dans un exemple comme ceux des fig. 23, 29 et 33.

15. *Il faut presque toujours une chapelle d'hiver.*
Cette chapelle pourra être seule ouverte, à certaines heures où l'église sera fermée. L'hiver, elle seule sera chauffée en semaine, l'église ne l'étant que le dimanche. Le Saint Sacrement s'y trouvera (cf n° 35).

Surface occupée par l'assistance.

16. On peut compter 1/2 m2 par personne en utilisant les chaises.
On peut compter 1/3 m2 par personne en utilisant les bancs.
Par enfant 0 m2 40, si l'on groupe les enfants (cf n° 12).
On doit préférer les bancs au fouillis des chaises et des prie-Dieu. Alors on doit calculer les proportions à partir de la surface constituée pour l'œil par le haut des dossiers, et non à partir du niveau du sol.
La surface totale de l'église variera beaucoup. En général, on peut considérer qu'elle sera le double de la surface occupée par les assistants. Ou encore, elle est égale en mètres carrés environ au nombre des places : Chantiers du Cardinal : 1.000 places, 1.000 m2, 1 million de francs, avant guerre. (Paul Koch) (cf fig. 21, 23, 24.)
On doit prévoir les circulations, en particulier une allée centrale assez large pour le dais. Cette allée n'est pas nécessaire dans les très petites églises ; il est même désirable que dans ces églises de petite dimension l'assemblée soit massée devant l'autel et qu'il n'y ait que deux allées latérales (cf fig. 25).

Pour la sortie rapide et sans danger des fidèles.

17. En principe, on applique aux églises les prescription communes : Décret du 7 février 1941, « De la protectio contre l'incendie des bâtiments ou locaux recevant d public » (Recueil du somm. de la jurispr. franç., 143, a de Suffren) : *Jusqu'à* 100 *personnes.* 100 *cm.;* 80 *cm.* e *plus, par groupe de* 100 *personnes.*
Ainsi, une église construite pour une assistance de 2.00 personnes devrait avoir, si l'on appliquait rigoureusemer le décret, tant de portes que leur déploiement total sera de 17 m. 20. On est habituellement bien loin de compt et cela se comprend, car les dangers d'un incendie généra durant la présence de l'assemblée, sont pratiquement inexi tants dans la plupart des églises. (Cependant les exemple des fig. 22, 23, 24, 26, 29.)
On ne saurait trop recommander de *multiplier les issue* et en des endroits divers du pourtour. Un embouteillag déplorable a lieu dans la plupart des églises le dimanch entre deux messes. Cependant, il ne faut pas que la mu tiplication de ces issues nuise au caractère recueilli d l'église, c'est-à-dire à l'impression qu'elle est close (cf bonne disposition des portes à Saint-Louis de Vincenne fig. 26). C'est une raison entre autres pour faire des vest bules, un narthex (cf n°s 18, 22).
Doubles portes, disposées en chicane, pour éviter le bruits et les courants d'air (tambours bien éclairés). Ouve ture vers le dehors (sauf pour le portail).

18. *Pour favoriser l'esprit de famille paroissial, un porch un espace suffisant devant l'église* (cf n° 21), *des galeries corridors* (cf Centre Paroissial, n° 78) permettent, favorise le contact des fidèles entre eux et avec leurs prêtres avan et après les offices.

D. L'église entière traitée comme un lieu saint.

19. Elle doit être, autant que possible, *isolée :* la cérémonie de sa consécration exige qu'on en fasse le tour extérieur (Pontifical rom., II^e^ partie : De Ecclesiae dedicatione seu consecratione). Il ne faut pas que le logement d'un laïc ouvre sur elle par une porte ou par une fenêtre. Si des locaux sont aménagés au-dessus d'elle ou sous son pavement, ils ne doivent pas être affectés à un usage purement profane (can. 1164, § 2). Des décrets de la Congrégation des Rites ont précisé, à l'occasion de questions qui lui avaient été soumises, que l'on devait exclure ainsi les caves à vin ou autres magasins de ce genre (déc. 3157,5), les salles destinées à des spectacles d'un genre théâtral (déc. 3546). On ne prohibe évidemment pas une bibliothèque, une école catholique, une salle de catéchisme, un débarras pour le mobilier de l'église, ni même une remise ou un garage pou les véhicules amenant les fidèles à l'église *(Callewaert, Litur gicæ institutiones,* tract. III, sect. I, Bruges 1937, n° 407 p. 6) — quoiqu'il soit désirable, rappelons-le, d'éloigne ces garages de l'église (cahier I, pp. 24-25).

20. *Ce caractère sacré, n'impose pas la construction e des matériaux déterminés.* Néanmoins la pierre naturell (ou la brique) est à préférer, quand les circonstances l permettent. La consécration exige douze pierres visible et les montants en pierre de la porte principale, où se fon les onctions. *Du moment que ces pierres existent, une égli en béton armé peut être consacrée* (décr. 4240, 12 nov. 1909 mais non pas une église en bois ou en métal (décr. 409

Photo Watteyne

Fig. 9. — Atrium de l'église de Zonte (Belgique).
(Pour la foule des estivants, la messe est dite sous le porche que l'on voit au fond.)

10.

« ... donner à l'âme le temps de se composer, grâce aux préparations qui sont insinuées au corps.

(Paul Claudel)

11.

10. Atrium de la basilique Saint-Ambroise, à Milan (IXe siècle). (Archives Photographiques).

11. Même une petite chapelle devrait être précédée d'un espace grave et fermé, comme à Kolbsheim (Bas-Rhin). Victor Hammer, a élevé des murs, aménagé un carré de gazon, deux longues marches-basses.

12. Le vaste porche de Notre-Dame de Dijon (XIIIe siècle).

13. Porche de l'église de Vongy, près Thonon, par Novarina.

Cf. les nos 18, 19, 21, 31, 78.

12.

13.

« Disposition idéale d'une Maison de Dieu liturgique. »
d'après le célèbre liturgiste autrichien Pius Parsch et l'architecte Robert Kramreiter
(extrait de « Neue Kirchenkunst im geist der Liturgie », Vienne et Klosterneuburg, 1939, p. 153)

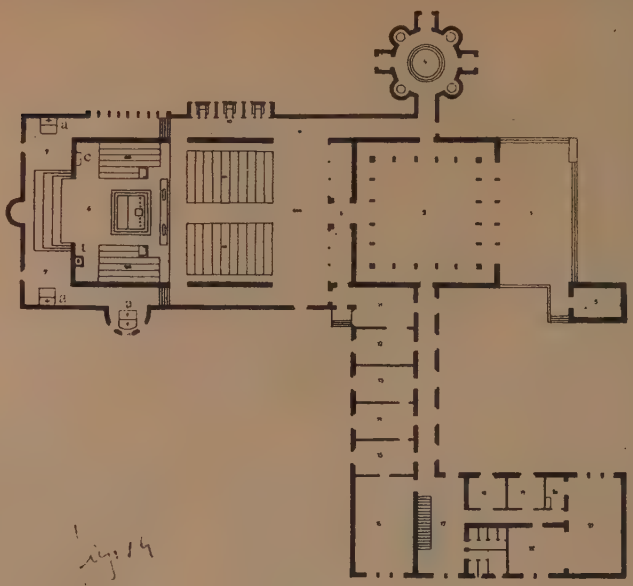

Nous mettons des guillemets, parce que cette disposition ne nous paraît pas de tous points idéale. Mais elle l'est à bien des égards et ce plan mérite d'être considéré.

1 : *Parvis* élevé de quelques marches. A gauche et en avant, bien dégagé, le *clocher* (5), « signe de vérité de l'ensemble ». — 2 : *Cour intérieure*, entourée d'un cloître, où se trouve le *chemin de croix*. (Les architectes autrichiens, tels Holtzmeister et Kramreiter, ont un sens admirable des préparations nécessaires). Accès à droite, au *baptistère* (4), (qui est aussi en liaison directe avec l'église, mais que nous regrettons de voir ainsi isolé : cf. n. 25), à gauche *au centre paroissial*) accès à l'église, par un tambour (3).

L'autel est nettement à l'intérieur de l'église, table d'offrande, le célébrant face au peuple. A gauche et à droite, ambons, *bancs pour les enfants* (cf. réserves n. 12). Derrière l'autel, le mur est largement ouvert et sur des gradins est la place des chanteurs, face au peuple (cf. n. 37, B, 4). A gauche la crédence, c, à droite le tabernacle, t.

« Rien ne doit distraire de l'autel. Même les confessionnaux sont en dehors de la nef (10) (sur ce point, nos réserves, n. 26). La lumière se concentre sur l'autel, mais on ne voit pas les fenêtres, ce qui crée une ambiance. » Les autels secondaires, a, sont heureusement mis tout à fait à part. Couloir de processions tout autour de l'église, grâce à un mur intérieur.

La *sacristie* est *dans le centre paroissial*. L'entrée se fait donc très solennellement, par le cloître et l'allée centrale. (Cela est trop impratique : cf. n. 63. Que pour les messes des dimanches et des fêtes on parte d'une sacristie disposée comme il est prévu ici, fort bien ; mais qu'il n'y ait pas de sacristie plus près des autels pour leur service ordinaire, cela est défectueux)

11 avril 1902) : ces dernières églises ne peuvent être que bénites.

« Le caractère sacré suppose la *noblesse*, donc la durée ; ce qui fait la noblesse d'une architecture, c'est son éternité » (P. Koch).

21. *Le caractère sacré du culte exigera une préparation progressive des participants.* Il n'est pas d'église, si petite qu'elle soit, qui ne demande à être précédée d'un espace en retrait, enveloppé de portiques, de murs ou d'une végétation grave (cf Cahier I, p. 26). Il est désirable de ménager davantage encore la transition avec la vie profane par *un porche et un narthex.*

Sous ce porche ou dans ce narthex, on mettra les affiches, si possible les établis de livres et images à vendre : que tout cela soit hors de l'église. Donc la lumière sera bonne, et la place suffisante pour que l'on s'arrête. (Cependant, on doit faire la guerre aux panneaux qui donnent à certaines entrées d'églises un air d'entrées de cinémas.) Il faut que l'affiche annonçant les offices puisse être mise bien en vedette, visible de la rue.

Nécessité des tambours. Qu'ils soient bien éclairés (par une vitre dans les portes).

II. L'annonce de l'Évangile

22. Nous en parlons tout de suite ici, parce que *la prédication est en dépendance de la messe :* elle est l'annonce de l'Evangile. (Les rubriques indiquent les degrés de l'autel comme lieu de la prédication ; le simple prêtre peut prêcher assis à l'autel.)

La disposition la plus naturelle sera donc celle qui établira le rapport le plus étroit entre la chaire et l'autel : un ambon en avant du sanctuaire, ou plutôt deux ambons : l'un servant à lire les leçons et l'épître, l'autre à lire l'évangile et à prêcher. S'il n'y en a qu'un, on le mettra du côté de l'évangile (en prenant garde que ce côté est retourné quand l'autel est face au peuple).

Ce serait sans doute dans la plupart des cas une conception un peu étrange que celle d'un seul ambon dans l'axe de la nef *(Liturgia*, Bloud et Gay, *Le Mobilier*, par l'abbé Paul Bayart, p. 235 ; la réalisation la plus fameuse est dans l'église en acier élevée à Cologne par Otto Bartning, temple protestant). Il est difficile que cet ambon ait toute la dignité voulue sans nuire à l'autel, à moins évidemment que la place dont on dispose permette des emmarchements assez considérables, à mi-hauteur desquels cet ambon serait placé. Une nette prééminence de l'autel rendrait seule supportable cette position centrale de l'homme dans l'église de Dieu.

23. *L'ambon ou la chaire est certainement ce qu'il y a de plus important dans l'église après l'autel majeur*, le baptistère et la sainte réserve (quand celle-ci n'est pas à l'autel majeur) se trouvant de préférence en des lieux à part, quoiqu'ouverts sur l'église elle-même.

L'architecte devra se pénétrer de cette dignité, et il lui incombera en somme de traduire pour les yeux le parallèle entre l'autel et la chaire, qui est un grand thème traditionnel de la pensée chrétienne. Ce thème est le plus accessible dans le sermon de Bossuet sur la Parole de Dieu, 1er point, où il a trouvé sa plus belle expression. Bossuet rapporte le mot d'Origène : « La parole qui nourrit les âmes est comme une espèce de second corps dont le Fils de Dieu s'est revêtu. » La prédication mène à l'eucharistie, et sans elle les fidèles ne profitent pas de l'eucharistie, qui exige d'être comprise ainsi que tous les mystères dont elle est le sacrement, qui exige aussi la réforme des vies, dont la prédication indique les principes et les moyens.

24. La disposition de l'ambon en avant du sanctuaire n'entraîne nullement (lorsque cet ambon est de côté, auprès d'un mur ou d'un autre support) la disparition de l'abat-voix. Cet organe semble être très favorable à une bonne émission de la parole, surtout si on le fait très ample, comme le permettent les matériaux modernes.

Le rapport de la chaire et de l'autel ne doit pas aller

squ'à une superstition de l'ambon. Si la disposition géné-
le de l'église indique pour la chaire une place plus favo-
ble que le devant et le côté du sanctuaire, qu'on l'adopte
ut simplement. Il faut tout faire pour éviter le micro et
haut-parleurs, pour une transmission naturelle de la
ix. Nous pensons du reste que le cas que nous soulevons
st que théorique, car si l'église est composée pour mettre
valeur le sanctuaire, c'est vraisemblablement à l'entrée
ce sanctuaire que la chaire sera le mieux placée pour que le prédicateur se fasse bien entendre.

On aura souvent avantage, surtout dans les petites églises, pour ne pas perdre de place, à accrocher la chaire au mur, comme un balcon (Saint-Pierre de Fribourg, Sainte-Agnès d'Alfort).

(Nous ne parlons pas du catéchisme à propos de la prédication parce qu'il vaut mieux qu'il ne se fasse pas dans l'église, mais dans un local à part : voir Centre Paroissial, n°s 68, 69.)

III. Le Baptême

25. A proprement parler, le baptême ne se donne pas
ns l'église elle-même, mais dans un édifice à part, et il
t que le baptistère garde ce caractère. (Ce n'est là, il
vrai, qu'un cas particulier de la loi de différenciation
locaux composant l'église. cf n° 14.) *Mais cet édifice*
t ouvrir largement sur l'église. (Cahier I, p. 7.) Il y aurait
e espèce de pédantisme liturgique à éloigner de l'église
baptistère (fig. 14). Il faut que le nouveau chrétien,
tout quand c'est un adulte, et surtout dans les milieux
hristianisés, soit reçu dans l'Eglise par la plus large
mmunauté, qui doit assister à son baptême comme elle
rticipe à la messe.

Aussi y aura-t-il avantage, comme nous le suggère M. l'abbé
itz, à mettre, chaque fois que cela sera possible, le baptis-
e *auprès du sanctuaire*, du côté droit de l'autel, c'est
lire du côté de l'évangile, conformément à la parole de la liturgie pascale « Vidi aquam egredientem de templo a latere dextro ». Ainsi s'accompliraient à la perfection, et en communion avec le peuple, la bénédiction des fonts le samedi saint et en la vigile de la Pentecôte, et la rénovation des vœux du baptême lors de la première communion. Le souvenir du baptême pourrait être renouvelé chaque dimanche, le curé partant du baptistère pour l'aspersion des fidèles.

Il faudra que le baptistère garde la *forme circulaire ou polygonale*, et que sa composition malgré sa large ouverture sur l'église, soit *très concentrée*, pour donner l'impression du *mystère* qu'est la régénération. Que des marches concentriques fassent descendre vers la cuve, pour rappeler la descente originelle dans les eaux, symbole d'un ensevelissement avec le Christ (Rom., VI, 4 ; Gal. III, 27 ; Col. II, 12).

IV. La Pénitence

26. En principe, ce sacrement, plus encore que le baptême
vrait être conféré en dehors de l'église, qui est (cf cahier I,
II) l'image du paradis sur la terre, le lieu où s'assemblent
« saints ». La réconciliation avec Dieu et avec l'Eglise
une *condition préalable* à la participation au culte plutôt
une fonction de ce culte. On doit convenir que, théori-
ement, le sacrement du pardon devrait donner lieu à une
nitencerie, distincte de l'église (cf fig. 14, 33). Mais voyons
n les réalisations concrètes. *La pénitencerie à part pré-*
te de tels inconvénients qu'il faut y renoncer.

Les confessionnaux doivent, certes, se trouver *à l'écart ;*
st ce qu'on retiendra de la considération ci-dessus. Mais
ne doivent pas l'être trop ; *il faut qu'on les aperçoive*
lement ; il ne faut pas qu'on les cherche.

Ils ne doivent pas être groupés les uns à côté des autres. Les
upes des pénitents qui attendent pour se confesser
vent être nettement distincts ; le tour de chacun doit
paraître à tous de lui-même ; à plus forte raison ne faut-il
que ces pénitents qui attendent pour des confessionnaux
érents se mêlent en une masse confuse, ce qui ne peut
s'éviter quand les confessionnaux sont trop rapprochés,
tout aux veilles des fêtes et autres jours d'affluence.

D'autre part, il faut favoriser la liberté de la confession.
e faut pas qu'un pénitent qui va trouver un autre confes-
r que celui auquel il s'adresse habituellement soit aperçu
lui.

La disposition, courante aujourd'hui, des *confessionnaux*
éminés un peu partout dans les recoins de l'église est assurément la meilleure. Il faut seulement souhaiter que leurs emplacements soient *prévus par l'architecte*, tandis que trop souvent on case vaille que vaille ces meubles après coup comme on peut. Il faut souhaiter même qu'au lieu d'être des meubles surajoutés, ils soient des *éléments d'architecture.*

27. Nous comptons les étudier eux-mêmes dans un Cahier ultérieur, avec les autres éléments de l'église. Disons tout de suite ce qui importe à l'architecte pour la composition d'ensemble de l'église. Il est désirable que le confessionnal soit comme une alvéole assez spacieuse, assurant au prêtre air et lumière. Si la composition s'y prêtait, rien ne serait mieux que d'accorder au prêtre une minuscule pièce où il pourrait lire et travailler en bonne lumière à une petite table dans l'intervalle des confessions, auprès du guichet (cf. n° 51). Quant à la place du pénitent, elle pourrait avoir une très petite fenêtre éclairant seulement le papier dont certains aiment à se servir, mais comme cela en gênerait d'autres, mieux vaudrait sans doute une très discrète petite lampe électrique, qu'il allumerait ou non en entrant. Il faut essayer de concilier ce désir d'un memento et le fait, plus important encore, qu'une certaine ombre favorise l'intégrité de la confession et est dans l'esprit de la pénitence. Il ne faut en tous cas pas que le prêtre et les pénitents se voient distinctement.

Il est important que le confessionnal soit assez profond et fermé pour que l'on n'entende rien au dehors, ce qui est trop rare aujourd'hui.

V. Le Mariage

8. Rien de bien particulier. Il sera question de la *sacristie*
mariages dans le Centre Paroissial (n° 63).

On trouve sans aucune peine dans une église bien conçue pour la participation à la messe la place des fauteuils des mariés et de ceux qui les accompagnent.

Dans l'église d'une paroisse importante, il faut une chapelle à part pour les mariages (cf. n°s 14 et 29).

VI. Les enterrements

29. On doit avoir de même, facilement, la place du catafalque, une commode circulation pour le défilé des condoléances.

Certains curés nous assurent qu'il peut être important dans l'église d'une grande paroisse, d'avoir la possibilité de *plusieurs enterrements en même temps qu'une cérémonie très différente.* Dans telle église d'un faubourg ouvrier de 40.000 habitants, il y eut le jour de la première communion trois enterrements ; le jour de la confirmation, où le cardinal-archevêque venait lui-même et devait parler, quatre enterrements et quatre mariages.

Mais M. Lorenzo, curé de Saint-Hippolyte, est formel : « Dans une paroisse bien organisée, *jamais* on n'accepte ni convois, ni mariages un jour de cérémonie solennelle. Il suffit de prévoir et d'être ferme, soit avec les mariés, soit avec les agences de Pompes funèbres. »

Une chapelle des enterrements est cependant désirable, fermée, avec entrée distincte (cf. n° 32), à moins qu'il n'y ait une crypte (cf. n° 31).

VII. Solennités liturgiques ou para-liturgipues

30. *Les processions.* La plupart de nos processions actuelles n'ont pas de sens, ne correspondent plus pour les fidèles, et surtout pour les plus vivants d'entre eux, à rien de réel : une convention entre autres. Il n'y a donc pas lieu de les favoriser, de perdre pour elles en déambulatoire et allées de circulation une place qui serait mieux employée à d'autres usages.

En revanche, il faut un large passage pour la procession de la Fête-Dieu, pour laquelle on doit prévoir un parcours hors de l'église sur le terrain du centre paroissial, dans les localités où des municipalités hostiles l'empêchent d'aller sur la voie publique.

Il faut de même que la procession du Jeudi-Saint du maître autel au reposoir et celle du Vendredi-Saint, en sens inverse, puissent passer commodément, et que devant le reposoir il y ait une place suffisante pour les adorateurs.

31. Pour la cérémonie du Dimanche des Rameaux et pour la bénédiction du feu nouveau le Samedi-Saint, les ministres et les chantres doivent sortir de l'église, malgré les intempéries : porche (les fidèles restant dans l'église).

Le Jeudi-Saint, douze pauvres doivent pouvoir s'asseoir commodément dans le sanctuaire pour le lavement des pieds.

Penser à favoriser le bel effet des cérémonies de la première communion et de la confirmation.

32. *Les assemblées particulières doivent avoir d'autres lieux que la dominicale* (cf. n° 14). Une *crypte* est généralement désirable, point triste, munie d'un autel, — si possible d'alvéoles pour les groupes du catéchisme, si c'est là qu'on le fait, — d'une entrée en plan incliné pour les enterrements et les mariages qui ont lieu l'hiver ou durant une cérémonie qui se déroule dans l'église elle-même (cf. n° 29).

33. *Les célébrations para-liturgiques* ne doivent pas avoir lieu dans le sanctuaire. Leur vogue actuelle engagerait donc à faire un *avant-chœur*, dont l'inconvénient est d'éloigner l'autel.

VIII. La prière privée

34. Ne l'oublions pas. Ne disons pas, comme on fait trop facilement aujourd'hui : « L'église *n'est pas* faite pour la dévotion privée, mais pour le culte public. » Plus que jamais, dans notre époque agitée, matérialiste et dure, il faut que l'on trouve dans l'église, au cours de la journée, un asile de paix. La partie la plus spacieuse de l'église devra déjà avoir un caractère grave. Les chapelles spéciales seront tout naturellement les lieux de recueillement des personnes isolées, particulièrement la chapelle du Saint Sacrement.

Nous trouvons ici le lieu le plus indiqué pour citer quelques lignes que nous a adressées un de nos amis. Leur puissance suggestive contribuera certainement à mettre les architectes dans l'état d'esprit et de sensibilité propice

« L'église est le lieu harmonique de toute vie féconde de l'homme, ou elle n'est rien. Elle n'est rien, si l'homme troublé, la femme inquiète, le couple disjoint, tout comme les fiancés triomphants et la foule rajeunie (dans le sens le plus physique et le plus spontané) du dimanche matin, ne s'y trouvent pas à l'aise et accordés à leur demande intérieure. »

La réserve eucharistique.

35. C'est à propos de la prière privée qu'il faut en dire un mot. Elle doit être *dans un tabernacle inamovible, sur un autel* (can. 1269, § 1), *ce qui exclut l'exécution de nouvelles colombes, tours ou repositoires* (sauf indults spéciaux). Elle ne doit pas se trouver en même temps, habituellement, en deux endroits différents de l'église (can. 1268, § 1). Sa place normale étant évidemment le lieu le plus digne (« in praecellentissimo ac nobilissimo ecclesiae loco »), il est indiqué de la mettre *à l'autel majeur* (can. 1268, § 2), à moins que les fonctions chorales ne doivent être accomplies devant cet autel, ce qui se fait dans les cathédrales collégiales et églises conventuelles (can. 1268, § 3). *Mais, s'il y a dans l'église quelque lieu plus commode ou qui, pour une raison ou une autre convienne davantage pour vénérer l'eucharistie, c'est là qu'on la déposera (can.* 1268, § 2). *Or, le plus souvent le lieu le plus propice à cette adoration de l'eucharistie en dehors de la messe, par des personnes isolées ou de petits groupes, ne sera pas l'autel majeur, trop éloigné ou trop élevé, situé dans un espace à l'échelle des assemblées dominicales : ce sera une chapelle spécialement aménagée pour cela, chapelle d'hiver, chapelle du Saint Sacrement.* Bien souvent, ce serait une disposition heureuse que de placer cette chapelle au delà du sanctuaire et à un niveau plus élevé, avec un accès le long de ce sanctuaire et un accès plus direct sur la rue, et de telle sorte qu'elle puisse tantôt être ouverte sur l'église, vue de toute cette église que l'eucharistie dominerait, tantôt en être séparée, demeurant alors seule ouverte au public, tandis que l'église elle-même serait fermée.

36. Il ne faut pas que les messes privées gênent en rien la messe principale.

Il ne faut pas favoriser la multiplication des statues et autres manifestations d'une piété trop petite.

Photo Pierre Jahan

Fig. 15. — Sanctuaire de l'église Sainte-Geneviève de Nanterre, par Pradelle et Froidevaux
Dignité de l'autel. — Vaste sanctuaire bien ouvert. — Déambulatoire qui s'explique par le fait que c'est une église de pélerinage où des processions doivent pouvoir se déployer largement.

Le tabernacle, élevé par Froidevaux à l'entrée du sanctuaire, a pour but de rapprocher le Saint-Sacrement des fidèles et de dégager le maître-autel. La forme de tente, le léger et digne ciborium nous paraissent particulièrement heureux. Il semble que soit observée la prescription canonique selon laquelle le Saint-Sacrement doit être conservé sur un « autel » (cf. n. 35), car ce mot peut être pris dans le sens large de toute crédence assez forte et solennelle portant un objet de culte, et non pas nécessairement au sens strict d'un autel où l'on puisse célébrer le sacrifice de la messe. (En revanche pour conserver le Saint-Sacrement dans une colombe une tour eucharistique, ou un repositoire, c'est-à-dire une armoire percée dans la muraille, il faut aujourd'hui un indult).

Fig. 16. — Lorsque le grand nombre des prêtres qui doivent célébrer simultanément la messe dans une église oblige vraiment à multiplier les petits autels, une disposition heureuse est celle que l'on voit ici (église des Franciscains, à Paris, rue Marie-Rose, par Gélis). Ces autels ne détournent en rien l'attention du maître-autel ; les prêtres ne s'y gênent pas les uns les autres ; la galerie dessert les sièges de la nef. (Bien entendu, pas de tabernacles sur ces autels).

Exigences de l'Orgue et de la Musique.

37. Les architectes devraient tenir compte, plus qu'ils ne le font habituellement, des nécessités de la musique religieuse. Souvent, leurs églises construites, on ne sait où mettre l'orgue et la maîtrise.

En juin 1945, le comité d'architecture de « L'Art Sacré » entendit un exposé de M. Bernard Loth, maître de chapelle à Saint-Ambroise de Paris, ex-secrétaire général de l'Union des Maîtres de Chapelle et Organistes de France. L'expérience de M. Loth, les avis qu'il a souvent recueillis de la bouche de ses confrères lui ont manifesté les aspects pratiques de la question et rendent très précieux son témoignage. Un échange de vues suivit. Nous résumons ici les conclusions de cette causerie.

Nous tenons compte également des judicieux avis communiqués par M. Samson, maître de chapelle de la cathédrale de Dijon.

Les Orgues.

Si possible que l'emplacement des grandes orgues soit prévu dans le plan, d'accord avec le facteur qui doit les construire. Eviter qu'elles cachent une partie de l'architecture ou de la décoration qui mérite d'être dégagée, en particulier une belle rosace.

Ne pas les placer trop haut : cela est mauvais au point de vue acoustique, faisant une sorte d'écho (ex. : Saint Pierre de Charenton) et l'accès est difficile (inconvénient particulièrement grave quand la maîtrise chante à la tribune de l'orgue).

Prévoir une tribune assez spacieuse pour y placer des chanteurs et des instruments, si la maîtrise chante au grand orgue (ce qui est la seule place possible dans les églises moyennes n'ayant qu'un orgue) ou si éventuellement elle peut avoir à y monter. Que cette tribune ne soit pas encombrée (à Saint Ambroise, quoi qu'elle soit vaste, on ne peut pas y mettre dix chanteurs).

Au cas où la maîtrise se trouverait en cette tribune, que la console d'orgue soit disposée de telle sorte que l'organiste voie facilement le maître de chapelle : organiste face à l'autel, sans buffet de récit entre la console et l'église ; console pas trop haute de façon que, placé sur estrade de moyenne hauteur, le maître de chapelle ait bien sous la main les musiciens à droite et à gauche de la console et soit bien vu de l'organiste.

Que l'organiste voie et entende le célébrant (au Sacré-Cœur de Montmartre, il ne l'entend pas). La meilleure disposition est face à l'autel.

Que le grand orgue ne soit pas dans le sanctuaire : toute l'attention doit se porter sur l'autel.

La place de l'orgue a moins d'importance, au point de vue acoustique, que celle de la maîtrise : on pourra toujours proportionner la force au vaisseau.

On déconseille la transmission à un orgue éloigné : elle se fait généralement très mal. (Ex. : Saint Jacques du Haut-Pas.)

Orgue d'accompagnement. Il faut en prévoir un auprès du chœur chaque fois que la maîtrise ne chante pas au grand orgue.

La Maîtrise.

A. Facteurs déterminants.

a) On doit tout faire pour préparer, hâter *l'époque où la foule de nouveau chantera.* Il faut donc un rapport aussi immédiat que possible de la maîtrise avec elle.

Néanmoins il semble que l'on obtiendra cette participation des fidèles par le concours d'une schola de fidèles non professionnels, distincte de la maîtrise, massée en quelque endroit de la nef, et par d'autres fidèles disséminés dans la masse du peuple pour l'entraîner. (Mgr. Chevrot, *Restauration de la grand'messe dans une paroisse de Paris*, Etudes de pastorale liturgique, Editions du Cerf, 1944, pp. 278-281).

b) Un facteur décisif, qui est intervenu pour déterminer l'emplacement de la maîtrise, a été bien souvent le souci hélas ! de *cacher les musiciens.* Le mouvement que comporte parmi eux (chanteurs, instrumentistes) les nécessités de service à certains grands offices, la présence des éléments féminins et de leurs toilettes plus ou moins... liturgiques (les femmes ne sont pas admises au chœur) et, il faut bien le dire, la tenue extérieure de certains groupes qui laissent à désirer (conversations, allées et venues inutiles, lecture du journal), difficulté que certains maîtres de chapelle ont à faire lever pendant l'Evangile et l'élévation les musiciens assis le reste du temps, etc.). Il faut tendre des rideaux (qui gênent la propagation du son) ou disposer des claustras de diverses sortes, ou placer la maîtrise dans une tribune assez haute pour qu'on ne l'aperçoive pas d'en bas. Pratiquement, dans les grandes paroisses de villes importantes, notamment à Paris, il vaut mieux que la maîtrise ne soit pas trop en vue des fidèles, ne serait-ce qu'à cause du mouvement indispensable nécessité par le service et le fait qu'on ne peut toujours exiger la piété désirable des éléments professionnels, auxquels on est obligé de faire appel.

(Ces réserves qui procèdent d'une abondante expérience, s'entendent évidemment d'une manière spéciale, des maîtrises parisiennes.)

c) *Place suffisante.* Même dans une petite paroisse, on peut arriver à grouper 25 ou 30 participants d'une façon assez habituelle et 50 ou 60 pour les grandes cérémonies. Dans les grandes paroisses, on arrive en certaines circonstances (Saint-Eustache, Saint-Etienne du Mont avant la guerre) à 100 ou 150. Si parfois l'on n'en a pas davantage c'est parce qu'on ne saurait où les mettre.

d) *Bonne communication entre l'organiste et le maître de chapelle :* Celui-ci doit être vu distinctement de l'organiste parmi les musiciens.

e) *Autonomie.* Il faut un lieu *impénétrable* aux fidèles, où l'on puisse laisser du matériel, des livres, des instruments (parfois de grande valeur : harpes, contrebasses, etc.) qui ne risquent pas d'être volés ou déplacés. L'idéal serait, dans un emplacement qui s'y prêterait, une séparation mobile pouvant, les jours de grande exécution, être adaptée à la circonstance et cependant, toujours à part, soit qu'on puisse le fermer à clef, soit qu'on le dispose de telle façon que personne, hors les musiciens, ne songe à y pénétrer.

f) *Accès indépendants et commodes.* (Ceci vaut aussi pour la tribune de l'orgue.)

Nous connaissons des cas où des chanteurs, arrivant juste à l'heure ou convoqués en pleine cérémonie, n'ont pas pu arriver à temps jusqu'à l'emplacement de la maîtrise, tant l'affluence était grande dans l'église. Il faut donc prévoir un accès *direct de l'extérieur et facile* (à Saint-François-Xavier, le chemin à suivre pour arriver à la tribune de la maîtrise est si compliqué qu'on ne sait pas toujours par où il faut passer).

Autant que possible *deux accès*, un à gauche et un à droite. La basse qui arrive au milieu d'un morceau, au milieu des ténors, ne peut pas prendre sa place.

g) *Annexes.* Il y faut des *armoires ou bibliothèques*, fermant à clef, pour y enfermer la musique (grandes orgues et maîtrise).

Le plus à proximité possible, *un bureau* où l'organiste puisse se tenir, travailler ou recevoir un visiteur aux moments où il est libre, bureau qui peut être aussi bibliothèque

Un autre bureau ou une salle, avec harmonium, où le maître de chapelle puisse travailler entre deux offices, préparer la musique, faire une répétition pour 10 ou 15 personnes. (A ce point de vue, il peut être avantageux que cette salle soit disposée de telle façon *qu'on n'entende pas de l'église les chants, par exemple, d'une courte répétition durant un sermon :* sans doute une salle du centre paroissial pourra-t-elle faire l'affaire.

En bas de l'entrée particulière de la tribune de la maîtrise, un vestiaire, si possible un lavabo et assez de place pour que les instrumentsites puissent disposer leurs boîtes à violon, les housses à violoncelles, etc.

B. Emplacements.

Quatre positions sont possibles :

1. *Dans le chœur.* Cet emplacement est de rigueur, dans les cathédrales, où la femme n'est pas admise et où le chant est assuré par le clergé ou des maîtrises d'enfants et d'hommes, souvent en costume liturgique.

Cet emplacement n'appelle pas de considérations spéciales, la seule solution étant de placer l'orgue d'accompagnement entre deux piliers, s'il y a des piliers, la console dans les stalles et les chanteurs se plaçant moitié dans les stalles, moitié dans le chœur.

2. Au grand orgue (voir ci-dessus).

3. Une tribune spéciale (dans les églises, ainsi à Paris : Saint-Augustin, Sacré-Cœur, Saint-François-Xavier). Elle peut être à une extrémité de transept, si le transept est peu profond. Elle ne doit pas être trop éloignée ni de l'autel ni des fidèles, le moins haut possible. L'angle fait par le transept et la nef dans une église en croix serait une bonne place.

4. Derrière l'autel (Cathédrale Sainte-Bénigne à Dijon, Madeleine, Saint-Philippe-du-Roule, Saint-Ambroise à Paris).

Cette place a ses avantages et ses inconvénients. Elle suppose emplacement assez vaste pour contenir l'orgue d'accompagnent (au fond), les chanteurs et instrumentistes (leur nombre pend du service et de l'importance de l'église), l'estrade et le pitre du maître de chapelle. Elle suppose aussi des *conditions visibilité par rapport à l'autel* (au besoin par des jeux de glaces),

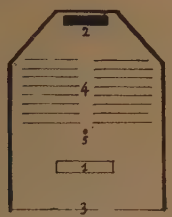

Fig. 17. Cas de la Maîtrise derrière l'autel (B-4)
Maître-autel. — 24. Orgue d'accompagnement. — 3. Table de communion. — Choristes. — 5. Chef de chœur.

évitant l'envoi de messagers pour se rendre compte de ce qui s'y passe), des conditions également *d'isolement par rapport au pourtour du chœur*, empêchant l'envahissement par les fidèles. Elle suppose enfin qu'il ne soit plus opportun de cacher la maîtrise à la vue des fidèles (éviter les rideaux qui tuent le son).

Dans certaines églises où cet emplacement fait vraiment partie du chœur, la présence des femmes (sopranos et altos) peut aussi présenter un inconvénient. C'est particulièrement le cas dans les rares églises où l'autel se trouve en bas du chœur, que l'on célèbre l'office ou non face au peuple. L'emplacement situé ainsi « derrière l'autel » (par rapport à la nef) est alors soumis à toutes les règles du chœur lui-même.

A proscrire :

a) Le pourtour du chœur derrière un orgue (Saint-Etienne-du-Mont) : l'orgue empêchant la communication entre la maîtrise, d'une part, et d'autre part l'organiste et le plus grand nombre des fidèles ; la lutte étant continuelle avec les fidèles pour n'être pas envahi, avec le clergé pour obtenir des barrières et un « espace vital » suffisant.

(Exception : Cas de l'église Saint-Eustache à Paris : pourtour vaste, bonne visibilité, isolement par rapport aux fidèles, petit orgue convenablement placé à l'opposé du chœur.)

b) Dans la nef (Notre-Dame de Ménilmontant) : envahissement, désordre.

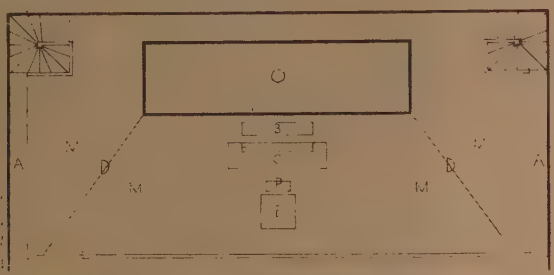

Fig. 18. Cas de la Maîtrise à la Tribune d'orgue.

O. Buffet d'orgue.
C. Console.
B. Banc de l'organiste.
A. Armoires et Bibliothèques
E. Estrade du Maître de Chapelle.
P. Pupitre.
D. Degrés (0 m. 40 env.).
M. Chanteurs et Musiciens.

Les diverses sortes d'églises

38. *Au point de vue architectural la distinction entre la upart des sortes d'églises énumérées dans le droit ecclésiasque n'a pas grande importance.* Ceci dit parce que nous ons lu qu'on devrait voir tout de suite à quelle sorte église on a affaire. C'est là une conception toute théoque. Par exemple, le titre de « basilique » n'imposera aucun sposition ou aucun caractère particulier. Qu'une cathéale soit épiscopale, archiépiscopale ou primatiale n'a cune importance. Les collégiales séculières n'existent us : il n'y a plus de chapitres que réguliers ou épiscopaux.

La cathédrale se distingue en ce que : le *trône de l'évêque* y trouve en permanence, soit au fond de l'abside, si l'on dopte cette disposition antique, soit du côté de l'évanle ; — il faut *des stalles pour les chanoines* et, dans le œur, la place du *grand séminaire ;* de même tout ce monde oit pouvoir se masser devant la chaire pour les sermons ; il faut des *sacristies proportionnées.*

Pour *les églises conventuelles et chapelles de séminaires*, y a des programmes spéciaux dont il faut demander avec récision les données aux supérieurs.

39. Faut-il distinguer l'église urbaine et l'église rurale ; l'église populaire et l'église bourgeoise ? Aux points de ue de l'expression et de la décoration, il y aura beaucoup dire là-dessus, non pas toujours dans les sens que l'on ense, car par exemple il faut apporter un soin très particulier à l'église rurale. Mais au point de vue du plan, nous e voyons pas les indications générales que l'on puisse onner pour caractériser l'une ou l'autre de ces sortes 'églises. Il faudra répondre précisément en chacun des cas ux besoins particuliers de la paroisse. *S'enquérir des habiudes régionales.*

40. *Les églises de pèlerinages* exigent souvent un vaste sanctuaire, parfois un déambulatoire pour des processions, généralement de nombreux confessionnaux et de nombreux autels, un ample espace pour des assistances nombreuses. Généralement, il y faut une tribune extérieure pour un autel en plein air et une chaire extérieure, avec, devant, un espace pour la foule. (De même les églises de stations climatiques, de bains de mer.)

Ce sont là programmes particuliers, dont il faut faire préciser les données par les autorités responsables.

Exigences des liturgies particulières.

Rite lyonnais.

41. Pratiquement, nous n'avons à donner ici d'indications que sur les dispositions architecturales exigées par le rite lyonnais. Ce rite est pratiqué dans deux départements importants : le Rhône et la Loire. Les architectes qui auront à élever des églises pour les dominicains ou les prémontrés, par exemple, ou encore à en construire une pour une liturgie orientale, ne seront pas nombreux, et ils n'auront qu'à se documenter auprès des supérieurs religieux. La liturgie de Bayeux (Calvados) ne se traduit pas architecturalement par des dispositions particulières.

Voici un précis de ce qu'impose la liturgie lyonnaise, *pour son plus complet déploiement* (suivre sur la fig. 19) :

Comme dans l'antique liturgie romaine, *le trône du pontife est au fond de l'abside*, derrière l'autel (sur 3 marches pour un évêque, 5 pour un archevêque). Partant du trône, se développe *contre le mur de l'abside le banc des prêtres*, destiné aux prêtres qui assistent le pontife et aux prêtres « induts ».

Devant le trône, mais assez éloigné pour permettre les cérémonies de « l'administration », *une crédence*. Puis, devant celle-ci, à peu de distance, *un autel* (sur la fig. autel et crédence se touchent) *sans retable* et *élevé sur une seule marche* de telle sorte que de l'église on voie, par-dessus, le trône. *Cet autel est entouré d'un « cancel »* qui l'isole du reste du « *presbyterium* » et qui sert de

Fig. 19. Une messe pontificale dans la cathédrale de Lyon (XVIII[e] siècle). Entrée des officiants.

table de communion pour les officiants. Il est percé de *cinq portes à battants* (une sur le devant, à deux battants, une sur chaque côté et deux au fond, à un seul battant).

De chaque côté du cancel, les bancs des prêtres et des diacres officiants.

Devant le cancel, un vaste espace libre permettant l'évolution facile des 21 officiants des messes pontificales. (Le pontife célébrant est assisté de 6 autres prêtres, que l'on appelle « induts » ; le diacre de 6 diacres « induts » ; le sous-diacre de 6 sous-diacres « induts » ; il y a 7 acolytes et un thuriféraire).

Toute cette partie, depuis le trône jusqu'en haut des degrés est le « presbyterium ». Il est élevé de deux degrés. En avant s'étend *le chœur*, bordé par les stalles, et où ont lieu diverses évolutions des ministres.

On peut étudier ces dispositions à la cathédrale de Lyon et au grand séminaire de Francheville (œuvre de Sainte-Marie-Perrin) ; en cette dernière chapelle, cependant, le chœur, au lieu de s'étendre devant le « presbyterium », forme ailes ou transept de part et d'autre.

Dans les paroisses ordinaires, on ne peut le plus souvent se payer le luxe de tels espaces. On peut renoncer au chœur, à la place du trône et des bancs des prêtres assistants, même supprimer le cancel. Ce *qui est absolument nécessaire c'est :* 1° *que l'autel ne soit pas adossé au mur*, et laisse derrière lui un certain espace, mettons trois mètres, pour les évolutions liturgiques et pour la crédence ; 2° *que de chaque côté de l'autel soit réservée une place suffisante* pour disposer les banquettes des officiants (dont le nombre sera réduit) et pour laisser circuler entre eux et l'autel les acolytes.

Mais si l'on avait à construire une grande église, il faudrait faire le possible pour que les cérémonies puissent s'y déployer au mieux, et en tous cas conserver le cancel.

Le temple protestant.

Il nous semble que nous devons préciser, pour les architectes qui auront à construire des églises calvinistes ou luthériennes, les principaux caractères propres à ces édifices.

Le mieux est sans doute de publier le plan que propose M. le pasteur Romane-Musculus en tête de son livre « La Prière des mains » (Ed. « Je sers », 1938) et la presque totalité d'un article de M. Jean de Cayeux paru dans « Réforme » du 9 juin 1945 :

On remarque que le plan et le texte s'accordent et se précisent mutuellement (sauf une petite divergence au sujet des choristes).

Réforme signale l'existence à Genève d'un « Département œcuménique de reconstruction ».

« Il convient que, dès qu'on y entre, l'attention soit attirée par le lieu unique où la Parole est prêchée et où les deux sacrements institués par Jésus-Christ (1) sont administrés. Au milieu du chœur (ou de la disposition architecturale qui marque le centre spirituel de l'édifice) doit se trouver *la table de communion*, adossée dans les églises luthériennes, isolée dans les temples réformés où les fidèles doivent pouvoir l'entourer, surmontée d'une croix dans les uns et d'un crucifix dans les autres. Elle sera disposée de telle façon que tous les fidèles puissent participer à la Sainte Cène en ordre et dans le recueillement. Une Bible ouverte doit y être présentée les jours où ce sacrement n'est pas célébré.

Les fonts baptismaux, dont l'importance marque la valeur du sacrement du baptême, peuvent être disposés d'un côté du chœur, symétriquement à la chaire, *qui ne saurait être au milieu de la nef et qui doit être surélevée juste assez* pour que le prédicateur soit vu et entendu de toute l'assemblée.

Les fidèles doivent pouvoir s'asseoir et se lever sans trouble, s'agenouiller aussi pour la prière, comme le faisaient Jésus et les apôtres. La lumière du jour comme l'éclairage artificiel leur permettront de lire aisément leur psautier ou leur Bible. On ne saurait laisser l'Eglise dans la pénombre sous prétexte de favoriser le recueillement. On prendra soin néanmoins qu'il ne soit pas troublé par les bruits du dehors et l'architecte devra prévoir non seulement des tambours mais, au moins dans les villes, des doubles vitraux isolant l'édifice de l'agitation extérieure.

Enfin, la partie musicale de nos cultes n'étant pas une adjonction artistique, mais un moyen d'expression de la foi, l'architecte d'un Temple devra prendre un soin tout particulier de l'acoustique et étudier avec soin la place des choristes et de l'orgue (ou de l'harmonium). Dans la messe, les parties chantées et l'orgue répondent au prêtre ; au contraire, dans le culte protestant, ils accompagnent le chant de l'assemblée, dont le pasteur fait partie (2) On pourra donc envisager de les disposer, non dans une tribune située au-dessus de l'entrée de la nef, mais à proximité du chœur en contact avec les fidèles dont ils entraînent le chant.

Ce sont là les principales conditions que l'Eglise propose à l'architecte qui veut bâtir un temple. Elle pourra — et devra le faire chaque fois que cela sera possible — lui demander, en outre de lier son édifice à tout un ensemble paroissial, de penser que la vie de la paroisse n'est pas tout entière contenue dans le culte dominical et les cérémonies exceptionnelles, de réserver même pour ces jours, un espace où les fidèles puissent s'entretenir après le culte. »

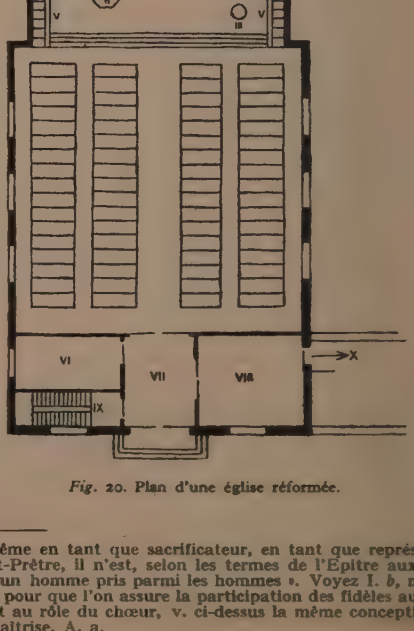

Fig. 20. Plan d'une église réformée.

(1) C'est-à-dire, selon la conception protestante, le baptême et la Cène.

(2) L'opposition que M. de Cayeux croit voir sur ce point entre catholicisme et protestantisme n'existe pas. Le prêtre, assurément, est marqué d'un « caractère » sacramentel que n'a pas reçu le simple baptisé et qui, dans l'ordre du culte, l'élève au-dessus des fidèles en l'habilitant à célébrer le sacrifice de la messe, mais dans cette action sainte il représente auprès de Dieu *les fidèles* et, même en tant que sacrificateur, en tant que représentant du Christ-Prêtre, il n'est, selon les termes de l'Epître aux Hébreux qu'« un homme pris parmi les hommes ». Voyez I. *b*, notre insistance pour que l'on assure la participation des fidèles au sacrifice. Quant au rôle du chœur, v. ci-dessus la même conception, n. 36. La maîtrise, A, a.

Chapitre V

Les principaux types d'églises

l serait facile de multiplier les plans pris parmi les cuments dont nous disposons et dans les ouvrages et ues d'architecture. On consultera facilement, par emple, les deux numéros consacrés aux églises par *l'Ar-tecture d'Aujourd'hui* en 1934 et 1938. La tâche utile is a paru consister, ici comme dans le chapitre cédent et le suivant, à élaguer le secondaire et à mettre irement en valeur ce qui est essentiel. Nous dégageons ac des multiples formes réalisées ou possibles les princi-ux types auxquels ces formes se ramènent. Nous en nifestons avantages et inconvénients avec d'autant plus de brièveté que ces caractères apparaissent mieux à qui-conque s'est pénétré des réalités exposées dans le cha-pitre IV. Nous supposons toujours bien présentes à l'esprit les remarques de ce chapitre.

On peut, avec M. Pierre Lavedan par exemple (*L'Architecture française*, Larousse, 1944, p. 60-64) ramener tous les plans d'églises à deux types : le plan basilical et le plan centré, et aux combinaisons de ces deux types. Nous pré-férons, empiriquement, constater que les divers plans se groupent en sept ou huit familles.

La solution romano-gothique

42. Nous commençons par elle, parce qu'elle était la plus rante en France durant une dizaine de siècles et naguère core. Nous n'en rappelons le type le plus accusé (fig. 21) e pour mémoire. *Nous espérons*, malgré tant de chefs-euvre romans, gothiques et classiques auxquels il a donné *, que nul ne songera plus à l'adopter.* La critique en a été te par M. Martimort dans notre cahier I, p. 30.

43. Mais l'église en T ou en croix, procédant de ce type, t être parfaitement adaptée aux fonctions de l'église

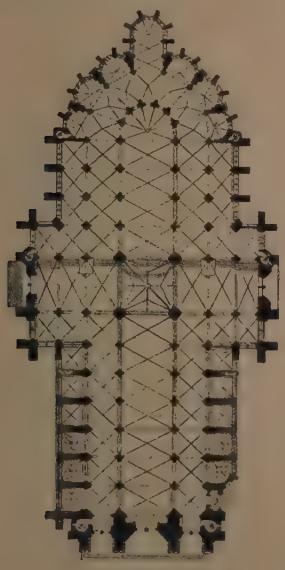

Fig. 21. Amiens.
(pour mémoire : cf. n°s 1, 12, 13, 42)
plan aujourd'hui inadmissible.

que le plan évolue de telle sorte que la nef s'élargisse e raccourcisse, que les bras du transept s'élargissent eux

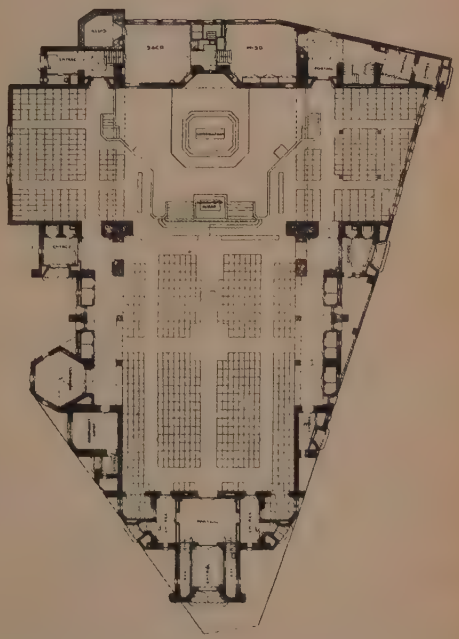

Fig. 22. Eglise Saint-Antoine de Rotterdam (n. 43).

aussi, que le sanctuaire occupe la croisée, ou du moins soit visible des croisillons, que le déambulatoire et la multitude des chapelles disparaissent, que les bas-côtés soient réduits au rôle de galeries de circulation.

Dans le plan de la fig. 22, remarquer le maître-autel assez élevé, qui ne sert que dans les cas où l'église est pleine (cf. n° 51), et, devant lui, l'autel bas pour la seule nef. Grand nombre des issues (il y en a dix), judicieusement placées. Les dépendances seraient insuffisantes si elles ne se trou-vaient aussi à l'étage. Il y a 1072 places assises.

Le simple plan basilical

44. C'est en Allemagne, en Suisse et en Autriche que l'on trouve les plus heureuses applications de cette formule. Elle est simple et claire. Elle permet de beaux volumes. Le sanctuaire, largement ouvert par un arc triomphal très ample, est bien mis en valeur, élevé au-dessus d'un emmarchement proportionné à l'importance de l'église. Les bas-côtés, très peu élevés de plafond, ne sont que des galeries de dégagement, permettant de mettre dans la nef les bancs jusqu'aux piliers ; ils abritent les confessionnaux.

Cette sorte de plans convient à des églises de dimensions très variables. Les deux exemples que nous en donnons sont ceux d'égli-

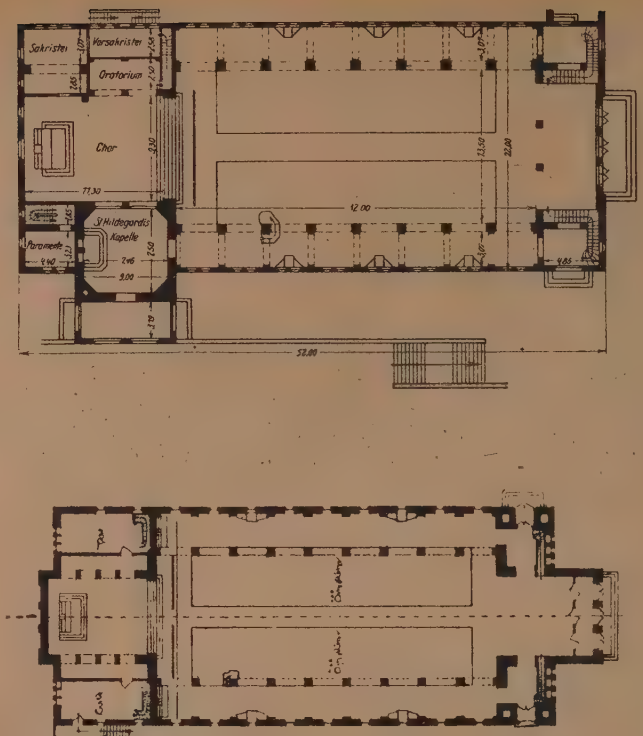

Fig. 23 et 24. Deux églises d'Albert Bosslet : Sainte-Hildegarde à Saint-Ingbert (Sarre) et le Christ-Roi à Hauenstein (Palatinat).

ses paroissiales moyennes. Dans la fig. 23 la nef a 32 mètres de long sur 13 m. 50 de large ; dans la fig. 24 elle est longue de 38 m. Si les mesures étaient plus considérables encore, on serait obligé à plus de dépendances (il y en a déjà auprès de la cure). Il est remarquable que celles qui existent déjà s'intègrent si aisément dans le parti d'ensemble, que leurs masses s'articulent si simplement avec celles de la nef et du sanctuaire (cf. n° 14 in fine). Dans la fig. 23, la chapelle de semaine, ouvrant sur le chœur, occupe la base d'une tour monumentale ; elle a environ 7 m. 50 de côté et comporte son entrée particulière avec un porche.

La très petite église.

45. De tels plans se simplifient encore davantage, dans le cas des petites églises, et en voici, fig. 25, un exemple qui nous paraît excellent. Il s'agit d'une très petite desserte à la campagne. Belle proportion du terre-plein et du narthex sous tribune. Près de cette entrée, petite habitation (chambre et bureau), baptistère largement ouvert sur l'église. Ce baptistère et le bas-côté qui lui fait suite peuvent recevoir une affluence supplémentaire, ainsi que le narthex. Dans la nef, pas de circulation centrale, Ambon. Autel à deux faces, dans un sanctuaire assez élevé, et mis en valeur par une absidiole légère et claire. Grâce à cette élévation du sanctuaire, descente à une petite chapelle, sous la sacristie. Le narthex peut se fermer et constituer une chapelle de semaine, attenante au baptistère et à l'habitation.

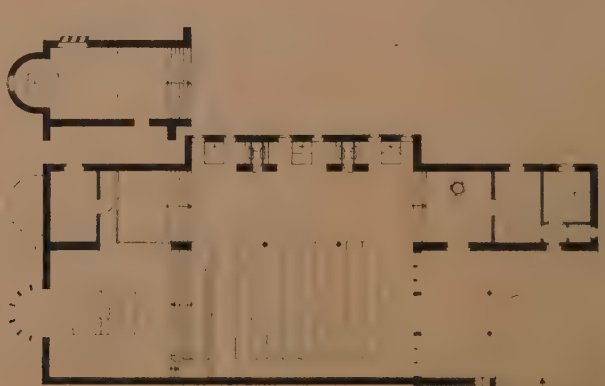

Fig. 25. Projet d'église de village, par Robert Kramreiter, (Neue Kirchenkunst im Geist der Liturgie, Vienne-Klosterneubourg, 1939, p. 155).

Le plan centré

Fig. 26. Droz et Marrast. Saint-Louis de Vincennes.

46. Le désir d'éta- la plus courte dis- ce de l'autel aux les les plus éloi- s et de ramasser ssistance, fait pré- er souvent aujour- ui cette sorte de ns aux rectangles ngés. Le périmètre âtir est aussi plus rt pour une surface nnée. Là sont les ncipaux avantages ce parti, et ils sont sidérables. La pos- ilité qu'offre le bé- armé de couvrir de tes espaces sans les per par des appuis nt servir ce dessein. Le principal incon- nient est dans le ue, parfaitement table mais en fait ement évité, de struire une sorte norme hall vulgaire où l'on se sent perdu et fig. 9, n° 14). est rare aussi que coustique soit bonne ns cette sorte d'égli- . Enfin ce volume tré, beaucoup plus te que le sanctuaire, aucoup plus monu- ntal que lui, se ter- ne volontiers par une sorte de dôme, et il est anormal de glorifier pareillement l'assemblée, tandis que l'autel se trouve dans une abside adventice et relativement basse.

Nous donnons comme exemple l'une des premières églises de ce genre et qui demeure une des meilleures (fig. 26). Précisément, ses auteurs avaient conçu d'abord l'autel au centre de la composition, et les autorités ecclésiastiques n'admirent pas, en 1912, cette disposition qui paraissait encore plus insolite alors qu'aujourd'hui.

On remarquera : en haut, à gauche, la chapelle d'hiver avec entrée indépendante ; les grandes et commodes dépendances, notamment un grand nombre de bureaux (il y a aussi un sous-sol) ; la bonne disposition des assez nombreuses entrées qui font pénétrer dans des parties basses et écartées de l'église où l'âme se prépare progressivement.

L'autel au centre.

47. L'église circulaire ou polygonale avec autel au centre probablement le parti dont un peu partout, spontanément, les élites chrétiennes souhaitent le plus vivement la lisation. On le comprend : la double exigence, que nous ons manifestée (n°s 5, 6 et 13) : — une participation aussi oite que possible des fidèles au sacrifice de la messe et e prise de conscience de la communauté par elle-même, cette double exigence *semble à première vue* se traduire hitecturalement par le vœu d'une église rayonnant en s sens autour de l'autel du sacrifice et si largement épanie qu'elle ne mette pas de séparation entre des porns de l'assemblée (ce qui arrive dans le cas de nefs congentes, par exemple de la croix grecque). Aux yeux beaucoup, ce type d'église serait par excellence celui la chrétienté moderne.

La tradition monumentale.

48. « L'Art Sacré » a donc organisé en février 1945 une nion pour étudier cette question. L'on y entendit une nmunication de M. André Grabar, professeur à l'Ecole Hautes Etudes, d'où il ressort ceci :

Dans l'antiquité chrétienne, rares furent les églises en rotondes, s rares encore celles qui comportaient certainement un autel centre. Ces dernières avaient toutes, d'une façon ou de l'autre, caractère de *martyria*, c'est-à-dire que ces sanctuaires s'élent, comme sur le corps d'un martyr, sur le lieu même du stère qu'elles commémoraient : le Saint Sépulcre de Jérusalem, le tombeau du Christ ; à Bethléem, un édifice octogone, au-dessus de la grotte de la Nativité, édifice autonome et rattaché à la basilique ; sur le lieu de l'Ascension, au Mont des Oliviers, un édifice octogone où l'on vénérait les prétendues traces des pieds du Christ demeurées dans le sol. Un sanctuaire du même genre mais cruciforme abritait le puits de Jacob. Toujours on avait affaire à une sorte de reliquaire, faisant coïncider le centre géométrique de l'édifice et le centre du culte. Et cette disposition favorisait aussi la circulation des pèlerins. Elle ne semble pas avoir été conçue pour leur station. Les édifices étaient, du reste, de petite dimension.

Depuis le VI^e^ siècle, en Orient, les édifices circulaires ou polygonaux se sont multipliés, mais l'autel ne s'y trouvait plus au centre. Une abside leur était ajoutée extérieurement, de plus en plus profonde, et l'autel se trouvait à son entrée. A Sainte-Sophie d'Edesse (vers 526) et à Sainte-Sophie de Constantinople (inaugurée en 537), qui eut une si grande influence sur l'architecture religieuse de l'Orient, c'est la tribune du clergé et des chantres qui se trouvait au centre géométrique (et il semble que l'espace qui s'étendait entre cet ambon et l'autel, ait été réservé, constituant un sanctuaire que n'occupaient pas les fidèles (1).

Si étonnant que cela paraisse, l'état actuel de l'archéologie ne nous permet donc pas de trouver dans la tradition monumentale chrétienne, sauf les exceptions très spéciales que nous avons dites, d'églises centrées par l'autel. C'est l'ère classique qui nous en offre les types, avec Saint-Pierre de Rome, les imitations de Saint-Pierre comme la chapelle du Val de Grâce, et d'autres églises de plan rayonnant telles que la chapelle de la Salpêtrière.

(1) Cf. Grabar, dans *Cahiers archéologiques*, Van Oest, 1945, 1, p. 132.

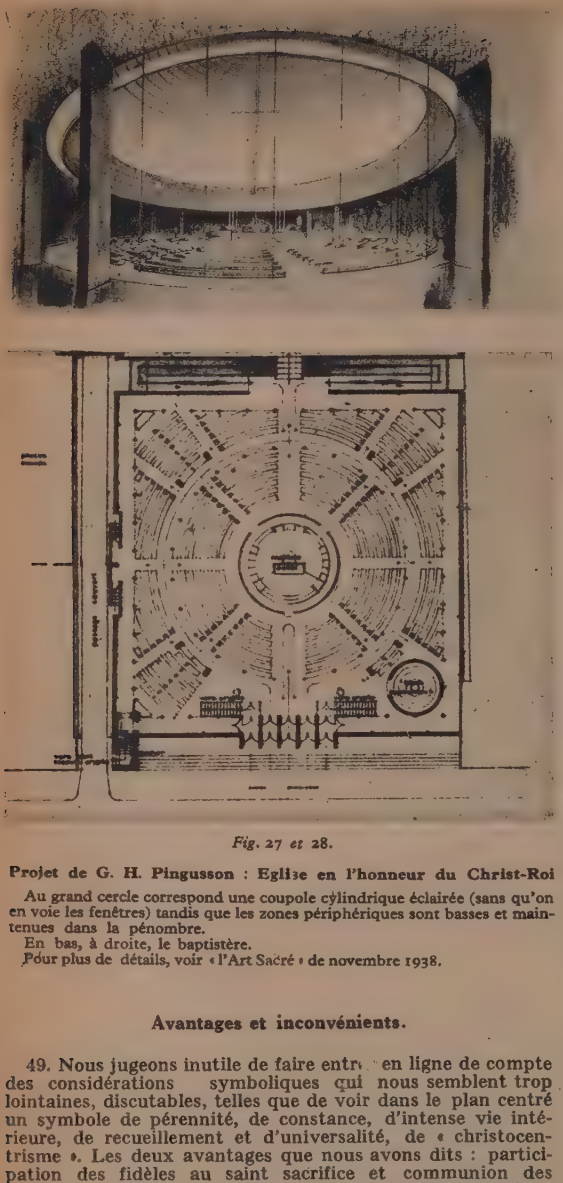

Fig. 27 et 28.

Projet de G. H. Pingusson : Eglise en l'honneur du Christ-Roi

Au grand cercle correspond une coupole cylindrique éclairée (sans qu'on en voie les fenêtres) tandis que les zones périphériques sont basses et maintenues dans la pénombre.
En bas, à droite, le baptistère.
Pour plus de détails, voir « l'Art Sacré » de novembre 1938.

Avantages et inconvénients.

49. Nous jugeons inutile de faire entrer en ligne de compte des considérations symboliques qui nous semblent trop lointaines, discutables, telles que de voir dans le plan centré un symbole de pérennité, de constance, d'intense vie intérieure, de recueillement et d'universalité, de « christocentrisme ». Les deux avantages que nous avons dits : participation des fidèles au saint sacrifice et communion des fidèles entre eux, nous paraissent si évidents qu'ils déterminent l'adoption de ce parti, si des inconvénients trop graves ne les compensent pas. Là est toute la question.

Or les inconvénients semblent considérables :

a) « *Le regard dépasse le point central. Au delà de Dieu, on regarde des hommes.* »

Cette difficulté présentée en ces termes par M. G. Bardet, nous paraît extrêmement grave. Nous nous demandons si aucune disposition architecturale permettrait de l'éluder, sinon un sanctuaire très élevé. A la considérer avec le sérieux qu'elle exige, à nous représenter dans l'espace, en perspective, pour un fidèle qui assiste à la messe, l'aspect que présenterait une telle église, nous craignons que ce plan ne soit qu'un plan sur le papier, plutôt que l'expression d'une réalité concrète. Concrètement, le vœu de conférer au sacrifice, ce qui est dire architecturalement à l'autel, sa valeur de *centre*, ne se traduit-elle pas *pour le regard* par l'exigence de s'arrêter à cet autel ? Admet-on de voir au delà de lui s'étendre l'assemblée ?

Cette difficulté se dédouble, pour ainsi dire, en deux autres :

b) *Il sera difficile de conserver au sanctuaire un caractère sacré.* Il sera trop ouvert de toutes parts, au milieu d'un vaste espace, sans la proximité des colonnades et de l'abside qui faisaient un cadre à la « confession » dans les basiliques antiques. Il faudra sans doute qu'à son espace, et à son espace seul, corresponde une élévation nettement plus haute de la couverture, qu'il soit solennisé par quelque couronne, que la distribution de la lumière s'y fasse d'une façon spéciale. Ou bien, il faudrait en élever beaucoup le sol. Cela diminuerait ou supprimerait la vue de la portion de l'assemblée qui se trouverait de l'autre côté.

Nous avons pensé d'abord que l'impression d' « unanimisme » cherchée serait contrariée par cette masse d'un sanctuaire coupant la vue de la portion de l'assemblée située de l'autre côté, et nous nous disions : Autant renoncer au parti du cercle parfait. A la réflexion, nous n'en sommes pas si sûrs. Dans la vaste rotonde que l'on suppose, le sanctuaire surélevé n'empêcherait sans doute pas le sentiment de la continuité de cette foule assemblée.

c) *Si les fidèles disposés en couronne se voient à travers le sanctuaire, on ira contre l'intention de recueillement que la concentration sur l'autel prétend signifier et procurer.*

On causerait une distraction générale, empêchant chacun et tous de se concentrer. « Des hommes simples, insiste M. G. Bardet, ne se grouperaient pas spontanément ainsi. » De fait, l'expérience semble indiquer que, pour une masse en plein air, dans une prairie où l'on peut se placer comme on veut, un grand nombre de personnes ne se mettent pas en couronne autour de l'autel (ce que fait volontiers un petit nombre, et cela fait, il ne s'en félicite pas toujours) mais s'étalent devant ou derrière le prêtre, en une sorte de rectangle, de trapèze ou d'œuf. M. P. Vago fait remarquer qu'au Colisée de Rome, où la croix pourrait être au centre, elle est le plus loin possible vers le fond : on éprouve spontanément le besoin d'un *sens* selon lequel on s'ordonne.

Laisser libre tout un segment ou une bande derrière le célébrant, comme on fit au Pavillon Pontifical de l'Exposition de 1937, serait perdre une place précieuse. (La chose s'expliquait au Pavillon de 1937 qui n'était pas très considérable et où le caractère du trône pontifical devait être fortement marqué).

Enfin (pour nous en tenir aux difficultés majeures).

d) *Le prédicateur tournera le dos à la moitié de son auditoire.* Evidemment il en aura devant lui une portion déjà considérable, et aux trois autres quartiers sa parole pourra être distribuée par des haut-parleurs ; mais cette solution est fâcheuse.

50. Chacun pèsera le pour et le contre.

Ayant entrepris cette étude avec le préjugé le plus favorable, nous ne pouvons à la réflexion nous défendre envers ces projets de la gêne que causent les vues trop *a priori*, trop abstraites, si fréquentes aujourd'hui. *A moins toutefois qu'on n'oriente nettement le sens de la composition, l'intérêt de l'assemblée, vers le haut, en élevant le sol du sanctuaire.*

Nous pensons qu'il faut saisir les occasions d'expérimenter cette disposition en plein air et dans des locaux de fortune avec le plus de chance de succès, en observant très attentivement les effets produits. Une des principales causes d'anarchie dans les arts — nous aurons à y revenir dans le cahier : « Structures et expressions » — est assurément qu'on réalise des projets conçus de toutes pièces sur le papier tandis que les anciens et les médiévaux mettaient au point par variations progressives de monument en monument des formules longuement éprouvées. Nous pensons qu'on doit réserver un jugement définitif jusqu'à ce que de réalisations provisoires ou peu à peu approchantes permettent de se faire une idée à partir d'éléments bien concrets.

Nous ne serions pas étonnés qu'à l'épreuve les meilleures façons de répondre aux deux exigences qui inspirent cette conception soient des partis tels que ceux des nos 43, 44, 46, 51.

En tous cas un tel plan exige au moins 40 m. de diamètre une église de quelque 2.000 places.

Une conception à étudier

51. Insistons tout de suite sur le fait que la précision des études ici reproduites, par lesquelles M. André Le Donné a bien voulu traduire pour les yeux une nouvelle conception de l'église ne doit pas faire rejeter cette conception, comme si nous prétendions apporter un état définitif qui prêterait à critiques. *Avec M. Le Donné, nous les soumettons expressément comme des études, des recherches.* Certaines de leurs dispositions sont discutables. L'architecte le sait, et sait que l'étude d'un projet aussi complexe demanderait à être poussée bien davantage. Il nous semble cependant qu'elle est déjà à un point où l'on peut constater que ce parti est fort intéressant, et qu'il est réalisable. La qualité même du travail de l'excellent architecte qu'est M. Le Donné permet de discuter utilement, ce qu'on ne pourrait faire sur de vagues croquis

Le projet a été conçu par M. l'abbé Michonneau, curé du Sacré-Cœur du Petit-Colombes. Il s'est dégagé des expériences mêmes de ce curé missionnaire en milieu populaire. Il procède, bien entendu, des deux exigences qui déterminent l'église centrée (cf. n° 47), une participation aussi étroite que possible des fidèles au sacrifice — une prise de conscience de la communauté par elle-même) auxquelles s'ajoute *le souci d'obtenir un plan qui se prête à la diversité de fonctions et d'assistances, laquelle est vraiment extraordinaire quand une paroisse est très vivante.* Au Sacré-Cœur du Petit-Colombes, il est des messes qui ne réunissent que quelques dizaines de personnes ; il n'y a encore que 1100 « pascalisants » ; mais à certaines occasions, comme la nuit de Noël, il viendrait 3 ou 4.000 personnes s'il y avait pour elles assez de place dans l'église.

On conçoit donc des nefs convergeant vers un sanctuaire assez élevé pour les cacher les unes aux autres, et à chacune desquelles correspond un autel. Déjà cette disposition permet de recevoir des assemblées très diverses. M. Michonneau pense encore à des tribunes en gradins, dont on ne pourrait voir d'en bas si elles seraient ou non remplies (le projet ci-contre ne les prévoit pas). Enfin des salles multiples, qui ne sont qu'indiquées sans être différenciées, et qu'il y aurait lieu d'étudier, peuvent encore, de toutes parts, s'ouvrir sur les nefs. En hiver, l'une d'elles, ou plusieurs d'entre elles, pourraient être accessibles aux fidèles et chauffées, tandis qu'on fermerait l'église.

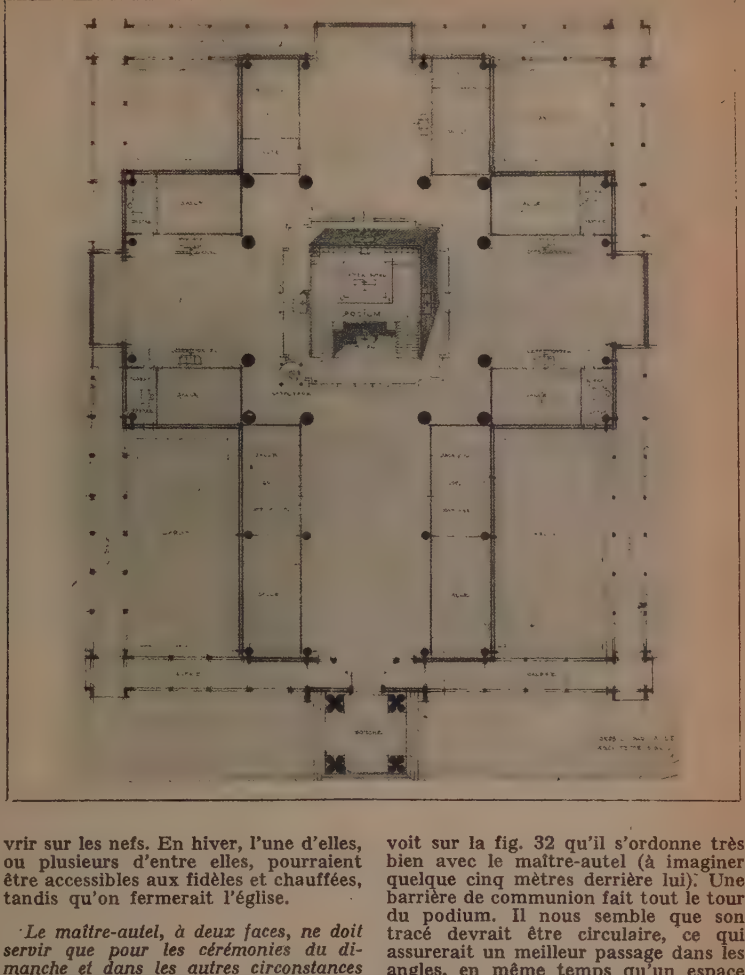

Le maître-autel, à deux faces, ne doit servir que pour les cérémonies du dimanche et dans les autres circonstances où la nef et les deux bras du transept au moins seraient remplis. Il se trouve élevé de trois marches au-dessus d'un *podium*, qui est lui-même à douze marches au-dessus du sol de l'église. La fig. 30 montre que la visibilité de l'autel entier est bonne d'en bas, même pour une personne assise. Mais il est difficile que le podium soit à plus de deux mètres du niveau du sol (mesure prévue), et l'emmarchement de l'autel fait perdre beaucoup de place sur le podium.

Le Saint Sacrement est à l'autel bas qui correspond à la nef, entre les deux escaliers. Par respect, cet autel n'est pas adossé au mur, mais isolé, et l'on voit sur la fig. 32 qu'il s'ordonne très bien avec le maître-autel (à imaginer quelque cinq mètres derrière lui). Une barrière de communion fait tout le tour du podium. Il nous semble que son tracé devrait être circulaire, ce qui assurerait un meilleur passage dans les angles, en même temps qu'un espace un peu plus profond devant chacun des quatre petits autels.

Nous avons proposé de mettre le baptistère à la place où on le voit sur le plan, dans l'angle du grand carré central, en avant, à gauche (cf. n° 24). Il pourrait former un édicule léger, dans l'esprit du ciborium de la fig. 15, porté par six colonnettes (nombre traditionnel dans les baptistères). La cuve serait en contre-bas de deux ou trois marches. Sans doute ne peut-on pas trouver de meilleure place, tout à la fois écartée et visible d'une assez vaste portion de l'assemblée. Il serait contraire à l'esprit du baptême (*ensevelissement*, cf. n° 25) qu'il eût lieu sur le podium. Dans le cas d'un baptême d'adulte, la première partie de la cérémonie se ferait à l'entrée de l'église, la seconde qui comporte la profession de foi sur le podium à la vue de tous, où elle aurait un caractère très viril et solennel (cf. dans les *Confessions* de S. Augustin, L. VIII, ch. II, la profession de foi du rhéteur Victorinus), et l'on *descendrait* pour le baptême lui-même, qui est très court. On remonterait pour la messe, à laquelle assisterait le nouveau chrétien, et où il communierait, avec son parrain et sa marraine. Ce cas fait sentir à quelle revalorisation des rites un tel podium se prêterait.

Fig. 30.

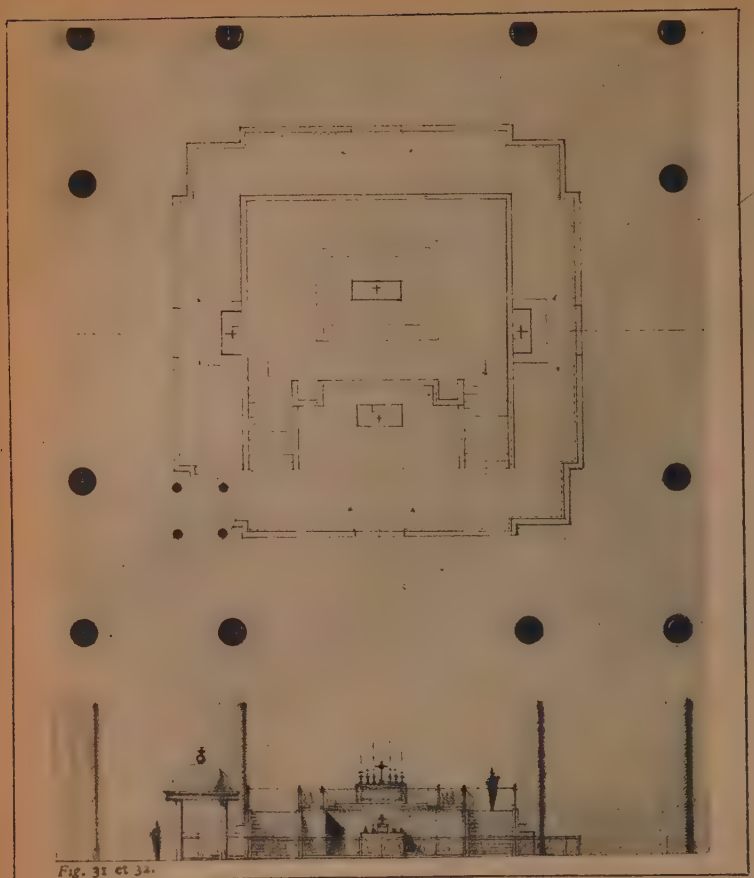

Fig. 31 et 32.

Un problème est évidemment celui de l'autonomie relative ou de la communication relative des quatre nefs.

Un bureau pour chaque prêtre est prévu près de son confessionnal. Il serait facile de faire de l'espace occupé par le prêtre dans le confessionnal un alvéole du bureau.

On entrevoit qu'une telle église peut parfaitement être exécutée selon un caractère noble et religieux.

On a entouré l'église et ses annexes d'une sorte de cloître, où les processions se dérouleraient avec ampleur, passant à l'intérieur de chaque extrémité de la croix. Il solenniserait bien la limite de l'espace saint.

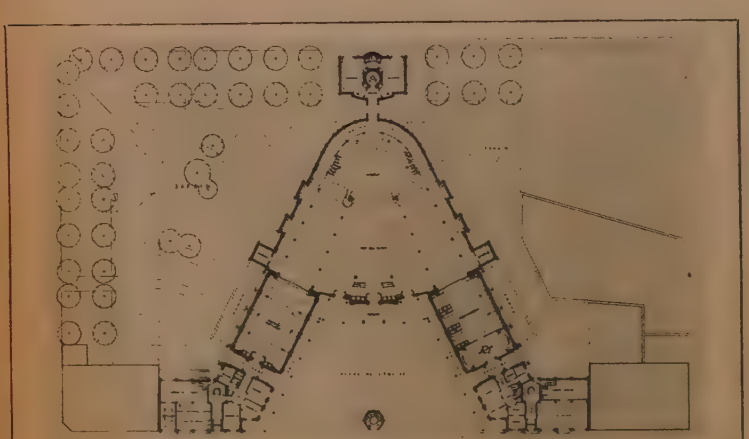

Fig. 33. Dumas et Honegger. Eglise du Christ-Roi, à Fribourg (Suisse) (cf. n° 52).

Le trapèze

52. Le souci de faire rayonner le axes vers l'autel se traduit assez natu rellement par des plans qui se rappro chent d'un trapèze dont l'autel occup le petit côté. C'est un plan certainemen très logique et souple ; il donne lieu toutes sortes de développements e prolongeant certains côtés.

C'est ainsi que F. Dumas et D. Ho negger ont conçu leur église du Christ Roi (faubourg de Pérolles, à Fribourg Suisse) (fig. 33). Dans ce plan, le bra de gauche est occupé par une chapell de semaine qui peut s'ouvrir ou s fermer à volonté, celui de droite pa une pénitencerie (dont les inconvé nients, signalés n° 26, sont réduits a minimum par la large ouverture su l'église et la disposition des confes sionnaux perpendiculaires au mur, de bancs bien déterminés correspondant d l'autre côté de l'allée à chacun d'eux Les extrémités des bras constituent centre paroissial, diverses salles et presbytère. Ils occupent les étage inférieurs d'immeubles de rappor ayant leur entrée à part qui font l'église un cadre disposé à leur gré pa les architectes, pour la transition ent l'église et les autres maisons de l'avenu

Nous ne comptons pas parmi l inconvénients du plan en trapèze qu chaque rang il y ait d'autant plus places qu'on s'éloigne davantage l'autel : ce serait, pensons-nous, conc voir d'une façon trop matérielle numérique la participation des fidèl au saint sacrifice. Ces inconvénien nous paraissent être les suivants Le rétrécissement de l'espace vers l'a tel doit donner l'impression d'u certaine mesquinerie à l'endroit plus noble, et elle doit être fort dif cile à corriger. D'autre part, ce pa est très difficile à traiter en élévatio il ne donne pas un volume noble. Ju qu'ici, aucun des différents essais do nous avons eu connaissance ne nous paru satisfaisant à cet égard.

L'hémicycle

53. Pourquoi cette disposition n'e elle pas pratiquée ? Peut-être par crain de rappeler le théâtre. Sans doute c respond-elle à des spectacles qui s'ét lent. Sans doute perd-on dans un espace le sens de l'échelle humai Sans doute enfin ne sait-on que fa de cet immense mur devant leq l'autel paraîtrait bien petit.

Conclusion

54. On remarquera avec soin partis qui ne conviennent pas à c taines échelles, que l'intervention *dimensions réelles* transforment ab lument.

On préférera les plans qui permette le plus de souplesse étant donné variété des assistances.

Fig. 34.Beguinage, à Dixmude. Photo obligeamment communiquée par la revue belge « La Maison ».
Cette photo nous semble utilement suggestive, par la qualité de son atmosphère. Elle montre bien aussi que l'église n'a pas besoin d'être d'une mesure considérable pour tenir son rang parmi ses dépendances ou parmi les maisons voisines.

Chapitre VI

Le Centre Paroissial

Nous avons noté dans notre premier Cahier, sous la plume de M. Gaston Bardet (p. 28) « qu'il faut toujours prévoir un espace autour de l'église, qui soit suffisant et susceptible d'extension », pour les agrandissements certains ou possibles de l'église elle-même et pour un centre paroissial.

Car il ne faut plus jamais concevoir l'église seule, mais un ensemble d'éléments dont l'église est le principal. (cf. n. 14.)

5. *De l'église sont sortis (cahier 1, p. 21) l'hospice, les es, l'état-civil, le théâtre... Ils n'ont pas à y retourner. Le gramme architectural ne procédera certainement pas du éricalisme », au sens propre du mot, c'est-à-dire d'un abus pouvoir spirituel. Il ne procédera même pas, espérons-le, ne conception trop extérieure de l'apostolat, s'alourdissant uvres trop nombreuses et trop vastes. Mais le christianisme l'Incarnation continuée : il doit rejoindre les besoins nains, de sorte que tout naturellement l'église se complétera nnexes diverses. La paroisse est surtout un lieu de culte, s elle doit être aussi un foyer de culture, d'éducation et de éricorde.*

6. Les architectes doivent être prévenus *que dans l'Eglise cistent actuellement plusieurs conceptions de la Paroisse.* es se rapprochent plus ou moins de deux extrêmes : taines autorités ecclésiastiques conçoivent encore un tre Paroissial groupant des Œuvres de toutes sortes, salle de cinéma, etc., tandis qu'une aile marchante, de s en plus importante par la valeur, le nombre et l'in-nce, tend à décharger la Paroisse de la plus grande partie des Œuvres, y compris du patronage (de quelque façon qu'on l'appelle). Selon cette seconde conception, il s'agit de développer d'une part, dans l'église et auprès d'elle tout ce qui est nécessaire à un culte de plus en plus populaire, à la prédication et au catéchisme, d'autre part, en pleine pâte humaine, et en les distinguant le plus nettement possible de l'église, l'Action Catholique et l'activité missionnaire. (Cf. GODIN et DANIEL, *La France, pays de mission*, MICHONNEAU, *Paroisse et communauté missionnaire*, aux Editions du Cerf).

On se rend compte par conséquent que *les limites de place et d'argent* (ces dernières si rigoureuses !) ne seront pas seules à faire varier les programmes. *Quantité de facteurs interféreront de manières diverses.* L'architecte doit s'en entretenir attentivement avec les autorités ecclésiastiques, sans idée préconçue. Pour qu'il profite de ces entretiens, il ne doit pas seulement se demander quel coefficient personnel peut affecter l'interprétation que fait le clergé des données en cause ; les esprits pouvant être, assuré ment plus ou moins routiniers ou novateurs, plus ou moins activistes, et cela de façons diverses, plus ou moins préoccupés

d'atteindre réellement la population à évangéliser. L'architecte doit comprendre que *ces données elles-mêmes, objectivement, sont très mouvantes.* Dans certains cas, les circonstances peuvent obliger le clergé à assumer des fonctions d'éducation et autres qui exigeront toutes sortes de locaux auprès de l'église. Dans d'autres cas, il pourra s'en libérer.

Toujours l'église d'aujourd'hui comportera des annexes, alors qu'antérieurement au XV^e^ siècle la plupart des égl paroissiales n'avaient même pas de sacristies et que celle au XVII^e^ siècle sont tout à fait insuffisantes (comme peut le voir par exemple à Paris à Saint-Roch). *Toujo aussi on s'efforcera de concevoir le plan du centre paroiss de telle façon qu'on puisse plus tard le modifier le plus fa lement.*

> 57. *Telles sont les variations de caractère et d'importance de ces annexes que nous renonçons à ramener les centres paroissiaux à quelques types.*
>
> *La méthode la plus efficace nous semble d'envisager toutes ces fonctions comme si elles devaient être assurées à la fois et sur une grande échelle. Les bâtisseurs de centres réagiront personnellement sur cet exposé selon leurs besoins, n'en prenant que ce qui les concerne.*
>
> *Nous envisageons donc surtout le cas de la grande paroisse urbaine.*

Ce faisant, nous éprouvons le besoin de rappeler (cf cahier I, pp. 20-22) que ce cas est proprement monstrueux. On y est tellement accoutumé maintenant qu'on le juge normal. Il est inhumain.

Tel curé d'une grande paroisse populaire de Paris, coupée par des usines, par un canal, par une grande place, n'arrive pas à voir plus d'un enfant sur cinq de ceux qui habitent à plus de cinq cents mètres de son église.

L'abominable congestion des grandes villes amène celle des paroisses, qui est pour beaucoup dans le caractère parfois plus administratif que sacerdotal du clergé.

L'idéal est certainement de multiplier les paroisses urbaines. Mais la grande paroisse existe et peut, en bien des cas, requérir un centre où se développent tous les éléments que nous allons considérer.

58. Les méthodes d'apostolat préconisées par les abbés Godin et Daniel dans *La France, pays de mission ?* ne semblent pas entraîner de nouveaux programmes architecturaux. La mission urbaine est, par nécessité actuelle et pour longtemps, en marge de la vie paroissiale, et c'est cette dernière qui nous occupe. (Avis confirmé par M. Hollande, Supérieur de la Mission de Paris.)

59. On a vu (cahier 1, p. 23) qu'à la campagne, il y aurait lieu, selon les études de M. le Chanoine Boulard, — *Problèmes missionnaires de la France rurale* — de grouper les trop petites paroisses, rapprochées de moins de trois kilomètres, la messe du dimanche n'étant désormais assurée en règle ordinaire qu'à l'église-centre. Cette réforme entraînerait sans doute d'assez grandes différences dans les formes de la vie religieuse, à l'intérieur d'une même paroisse, entre le centre paroissial et les annexes, et d'une annexe à l'autre. La diversité des programmes architecturaux serait alors plus grande qu'aujourd'hui.

60. Avec son expérience de la vie rurale, M. Boulard insiste parmi nous, pour que l'on se soucie de *faire édifices dont l'entretien soit facile plutôt que des constructi bon marché.* On n'obtient que difficilement dans les budg communaux, très grevés, les crédits nécessaires à l'ent tien.

61. M. Boulard insiste encore pour *que l'on utilise le p possible les matériaux du pays et que l'on fasse travailler artisans locaux.* Cette remarque est d'autant plus imp tante que le centre paroissial à construire est plus pe

La remarque vaut aussi pour la ville (M. Michonnea

Nous élargissons cette remarque en souhaitant *que l fasse le plus possible de la construction et de la décoration l'église complétée par son centre paroissial l'œuvre de to la paroisse.*

Nous avons proposé une action paroissiale pour l'aménageme la mise en valeur, des églises existantes, particulièrement ciennes, dans une brochure « *Le Prêtre, gardien d'un patrimo sacré* », qui est épuisée mais qui a été offerte par le Tourisme Les Monuments Historiques à tous les curés de France, de so qu'on doit pouvoir la consulter. On aura avantage à s'insp pour la construction des églises nouvelles de bien des suggesti que nous avons faites là.

Comme le dit Son Eminence le Cardinal Suhard, dans la préf à cette brochure : « L'église est ce qu'il y a de plus noble dans village ou dans une ville. Elle l'est pour tous, pour les meille des incroyants aussi bien que pour les fidèles. Cette noble oblige. Elle oblige à en prendre conscience... Elle oblige auss ce qu'on se dévoue pour elle. » Il faut qu'un dévouement or nisé pour la construire et la décorer procure à tous un ennob sement humain et surnaturel.

Notamment, le goût des artisans locaux doit en être élevé. c'est avec leurs matériaux qu'on réalise, si on fait appel à l travail, si on leur fait sentir le charme des formes et des procé auxquels on les initie, ils entrent volontiers dans le jeu. Mais c suppose les architectes dégagés de l'académisme.

Et cela suppose beaucoup d'intelligence et d'amour...

I. Le service du Culte

Les sacristies.

Dans une grande paroisse urbaine, il en faut *trois* ;

une pour le service des autels (sacristie proprement dite) ;

une pour le vestiaire et la préparation des enfants de chœur ;

une pour les mariages ;

(plus d'autres locaux dont il sera question 65 et 66).

62. *La sacristie proprement dite est un lieu sacré.* Tellement que peut-être aurions-nous mieux fait, pour le souligner d'en traiter ch. IV, § 1. Mais nous nous mettons au point de vue de l'architecte, qui distribue ensemble les annexes de l'église.

Le caractère que lui donnera l'architecte doit inviter au silence, au recueillement. On doit autant que possible écarter d'elle les services vulgaires agités ou bruyants qui seront assurés par les bureaux et les débarras. C'est la raison pour laquelle il est bon qu'elle soit distincte de la sacristie des mariages, laquelle est forcément envahie par la mondanité.

L'idéal est qu'elle serve purement et simplement au service des cérémonies : on y garde les vêtements liturgiques et les vases sacrés ; les prêtres et les ministres s'y habillent. Le Saint Sacrement y est déposé la nuit dans un coffre-fort. La sacristie proprement dite peut ainsi ne pas être très considérable, et plus de place serait donnée aux bureaux et à leur dégagement, ce dernier communiquant avec e mais nettement distinct d'elle.

Nous avons dit que la sacristie est d'un usage tardif dans églises paroissiales. Elle est comme un prolongement de l'au Encore maintenant c'est à l'autel que les évêques mettent vêtements liturgiques. Dans l'Ordre des Prêcheurs, le cérémo veut que lorsqu'on quitte l'autel pour la sacristie, on fasse simple inclinaison qui y est d'usage quand on ne sort pas de l'égl Au moyen âge, dans les couvents des Ordres Mendiants, la sacri seule, ainsi que le Chapître, pouvait être voûtée comme l'égl On multiplierait aisément les signes de ce caractère profondém religieux qui doit être celui de la sacristie, et qu'il faut lui ren

Nous nous proposons d'étudier dans un cahier ultérieur le mo lier de la sacristie.

Situation et accès.

63. *Dans tous les cas, la sacristie ou les sacristies doi avoir une entrée sur la partie de l'église où se tiennent fidèles.* En effet, il ne faut pas qu'ils soient obligés de t verser le sanctuaire pour s'y rendre ; il ne faut pas non p que des nécessités de service troublent la célébration d office au maître-autel.

L'idéal serait cependant que la sacristie elle-même ces d'être un lieu de conversation avec les fidèles : l'accès d

Un centre paroissial caractéristique.

Fig. 35 *et* 36. — **Saint-Jacques des États-Unis, à Lyon.**

: boulevard des Etats-Unis, à Lyon, est ellement construit. Il est bordé de tristes ses où s'entasse une population ouvrière etit bourgeois. A l'extrémité de ce quartier la fig. 35, on n'aperçoit pas le boulevard nême, mais la suite des cours des immeu-, s'élève le Centre Paroissial, qui attend re son église. Elle s'élèvera en B, perpendicu-ment aux bâtiments actuels. Elle aura une e directe sur le boulevard prolongé, qui ra à droite de la fig. 36, en bordure des ins A, B, C et D ; elle se trouvera au milieu uartier desservi par le boulevard complè-nt tracé. Son clocher est déjà construit.

future salle paroissiale (2), vaste et com-nt une grande tribune, est aménagée provi-soirement en église. Les *sacristies* et débarras sont dans le bâtiment (1), qui comporte en sous-sol les *salles des filles*, arrangées et décorées par elles.

A l'étage du bâtiment (3) est une salle pour *les jeunes gens*.

Dans le bâtiment (4) est au rez-de-chaussée une vaste salle qui sert notamment d'ouvroir aux dames de la paroisse. Au premier étage, l'*habitation du clergé*. Au second, une salle où l'on peut tenir à deux cents, pour les *cercles d'hommes*, avec un escalier dans le clocher, qui permet de ne pas passer par le presbytère. En sous-sol, diverses *salles pour les enfants*, avec le bureau de l'abbé directeur des Cœurs Vaillants. Le sous-sol a l'avantage d'être chaud en hiver, mais il n'est pas assez gai, trop enfoncé dans l terre.

Sur le terrain A est *une baraque en planches* où les jeunes gens se sentent à l'aise, où ils font leur tapage. Encore est-elle trop près de l'église : certains n'y viennent pas parce qu'ils doivent traverser le terrain du Centre (le boulevard n'étant pas encore tracé)

Les terrains B et E sont pour les garçons. En C, les jeux de boules des hommes, ou un terrain supplémentaire pour les grandes filles. En D, les filles. Les jeudis plus de 600 enfants sont présents.

L'expérience a prouvé qu'il est fâcheux que les fenêtres des garçons donnent sur le terrain des filles, comme il arrive en (3).

nous parlons devrait faire communiquer l'église des fidèles avec un couloir ou une antichambre desservant les bureaux, plutôt qu'avec la sacristie.

Faut-il un accès du dehors, sans que l'on ait à passer par l'église ? Sans aucun doute, dès que la paroisse est considérable. « La sacristie d'une église de Paris est aussi affairée qu'un bureau de mairie, et le temple lui-même en est comme la salle des Pas-Perdus » (Claudel).

Dans le cas des grandes églises à nombreux services annexes, cette entrée se fera sur un dégagement et non pas directement sur la rue. Dans le cas des petites églises de campagne, il est plus sûr que cette porte s'ouvre sur la cour du presbytère ou d'une autre annexe, cour fermée le soir.

Il est commode qu'une communication directe existe du presbytère à la sacristie. Il est désirable de pouvoir suivre, de la sacristie des messes, les cérémonies qui ont lieu au sanctuaire.

Cette sacristie doit se trouver aussi près que possible de ce sanctuaire, et il est bon qu'elle soit à peu près à son niveau : les allées et venues sont nombreuses dans la préparation d'une cérémonie.

Il est désirable que la sacristie où sont conservés les vêtements liturgiques soit *au midi* et bien aérée, pour moins souffrir de l'humidité. Elle est souvent dans le clocher, ce qui est désastreux (sombre, humide) (M. Boulard).

La porte de la sacristie des messes sur l'église doit être large et haute, pour que les défilés puissent se déployer dès le départ, que les ministres passent à l'aise, élargis par les vêtements liturgiques, qui ne doivent pas frotter aux montants, et pour que l'on n'ait pas trop à baisser la croix processionnelle.

Il est bon que la sacristie des mariages communique avec l'église par *deux* portes (sans courant d'air), pour l'entrée et la sortie commodes du défilé. La porte d'entrée doit être assez monumentale, pour la dignité du cortège.

64. *La sacristie des enfants de chœur pose le problème de la surveillance.* Il est bon d'avoir une porte vitrée. Si l'on est assuré d'avoir des surveillants, le mieux est de mettre cette sacristie bien à l'écart. C'est une nécessité vitale pour les enfants de faire quelque bruit quand ils s'habillent, attendent, se déshabillent. Cette sacristie, qu'il vaut mieux appeler *vestiaire*, pourrait être en sous-sol ou en étage, pour économiser la place.

Elle doit communiquer avec l'église par l'intermédiaire d'un dégagement (ou de la sacristie des messes) où les enfants se rangeront en silence, juste avant la cérémonie, afin de se préparer à cette cérémonie et d'entrer dans l'église en bon ordre.

Même dans les petites églises, il serait bon d'avoir un vestiaire séparé pour les enfants. Mais il faut que la surveillance en soit facile de la sacristie ou de la salle du vica de garde.

Les armoires de ce vestiaire doivent être très étroites, telle sorte qu'un enfant ne puisse s'y cacher. Il suffit q y puisse entrer le bras. Elle doit être beaucoup moins la que profonde.

Les débarras.

65. Il faut compléter la sacristie des messes par des barras, *qui ne seront jamais trop nombreux ni trop va* pour tout ce qui encombre habituellement la sacris lorsque ce n'est pas l'église elle-même : dais de la processi catafalque des morts, fauteuils de mariage, pupitres, ch deliers, vases, boîtes de cierges et de bougies, caisses, ta figures de la crèche, chandelier pascal, objets à répar plantes vertes, etc.

Les bureaux.

66. *Dans une paroisse importante, il ne suffit pas que curé ait son bureau; chaque vicaire doit avoir le sien.*

Ils seront dégagés par un corridor ou par une antichamb où auront lieu les allées et venues, attentes et multip petites occupations qui se font aujourd'hui le plus souv dans les sacristies elles-mêmes. Ce dégagement devra d être assez spacieux pour qu'on y dispose une ou deux tab et des chaises.

Les bureaux seront tous fermés par une porte, mu d'une fenêtre de verre cathédrale (verre clair) permett d'apercevoir vaguement le prêtre, mais non les person qu'il reçoit. Les clsisons seront *insonores.*

Il faut prévoir un ou plusieurs bureaux pour le secrétar On doit diminuer le nombre des bedeaux et supprimer chaisières, mais augmenter celui des secrétaires. bureaux devront être conçus de façon pratique, pour ta à la machine, polycopier, disposer des fichiers que l' puisse eonsulter aisément.

Il peut être bon de prévoir un petit bureau où un prê puisse prendre un petit déjeuner (grâce à une bouillo électrique).

Il fant prévoir un endroit écarté avee un volet percé trous, pour la confession des personnes sourdes.

Dans les églises de campagne, le bureau paraît à premi vue moins indispensable, parce que le curé reçoit au pr bytère tout proche. Mais, outre que dans la desserte l'annexe il n'y a pas de presbytère, il est toujours d'avoir un petit coin à part, vitré, où le prêtre puisse d discrètement quelques mots à une ou deux person (W. C. quand le presbytère n'est pas à côté.)

II. L'enseignement

Les écoles.

67. Le plus souvent, l'espace paroissial sera indiqué pour les construire, au lieu de chercher un autre terrain ailleurs.

Elles seront en contiguïté avec les annexes de l'église, mais un peu à l'écart, à cause du bruit, de préférence en contre-bas. Il ne faudra jamais qu'une cour d'école soit contre le mur de l'église elle-même.

Les catéchismes.

68. A notre avis, le catéchisme ne doit pas se faire dans l'église. Il doit être très libre d'allure. Les enfants s'accoutumeraient à traiter l'église comme un lieu profane s'il y avait lieu. (Il faut une séance ou deux chaque année dans l'église, pour la faire visiter, par petits groupes.)

Dans une paroisse populaire de 20.000 habitants à Paris, 150 à 200 enfants font, chaque année, leur première communion. Il faut multiplier ce chiffre par les trois années d'enseignement religieux. Il est difficile d'avoir une salle par année, ou plutôt l'économie demandera que les salles servent à autre chose que le catéchisme. Il faut auprès une cour très abordable, où lâcher les enfants après le catéchisme.

69. Il faut prendre très au sérieux le problème du catéchisme, et sans doute le mieux est-il sur ce point de citer (avec des réactions qu'elle a produites) une note que nous avons reçue de Mme Marie Fargues, spécialisée depuis longues années dans l'étude et l'application des métho actives de pédagogie catéchistique. On y trouvera un pr de « Maison du Catéchisme » qu'il serait bien urgent réaliser enfin ici ou là.

« La plupart des catéchistes en sont encore aux regrets, critique négative : *le catéchisme, ce parent pauvre, ne jouit d'au lieu dans la cité paroissiale.* Ici on le fait dans l'église, là, une salle de patronage sale ou obscure (ou les deux), très souv dans des sous-sols, à la lumière artificielle (exemple : St-Sulpice Tous les catéchistes gémissent d'être les plus mal installés pa les œuvres paroissiales. On dépense des millions pour une de cinéma paroissial, le catéchisme se loge où il peut ; on pense jamais à lui d'avance. Si la J.O.C. par exemple lui p son local, elle commence par en accaparer les murs.

— M. l'abbé Michonneau : Cela est encore plus mauvais p la J.O.C.

— M. le Chanoine Boulard : La J.O.C. est un mouvement masses. Le catéchisme peut être à l'aise chez elle. Pas l'inve (mais, on le voit, Mme Fargues n'est pas d'avis que le catéchi y soit à l'aise).

— Telle est, en résumé, poursuit Mme Fargues, la criti négative, universelle. Les partisans des méthodes actives déplor en outre, qu'on n'ait jamais l'installation de tables, cha tableaux noirs qui permettraient d'y faire agir les enfants. session intensive de formation pédagogique qui vient de se t au siège de l'Œuvre, à Paris (juin 1945), portait sur son gramme ce titre : « Les méthodes actives au catéchisme » e article, au jeudi matin : « Visites à des centres de catéchi actif. » Or, après avoir bien cherché, nous n'avons trouvé q centre à montrer, le nôtre, à Saint-Germain-de-Charonne.

atéchistes qui, tant bien que mal, s'essayent aux méthodes ctives, se sont récusés, tellement leurs centres sont peu installés. « En 1937, un visiteur catéchiste espagnol, directeur de l'Œuvre Barcelone, l'abbé Fout, s'est étonné des mauvaises conditions n nous travaillons. Lui a réalisé une « maison des catéchismes ». e mot m'a fait rêver.

« Il faudrait *une Ecole expérimentale, où l'expérience des bonnes éthodes amènerait à une réforme de structure la pédagogie caté-istique française.* (On en trouvera les principes exposés dans ne note anonyme publiée dans les Fiches de l'Action populaire e Vanves, S.J. (Editions Spes, Documents pédagogiques, Enseiement religieux, n° 375, 6 : « Pédagogie catéchistique. Réforme e structure. ») Voici comment je vois cette école :

« Une grande salle commune centrale, haute de deux étages as ; tout autour deux étages de cellules (deux étages afin de ultiplier les cellules en les superposant). A un bout, une chapelle ui pourrait se fermer par une cloison mobile. Au-dessus, une rrasse de jeux (ou l'école normale de catéchistes ? — les enfants sposant pour leurs jeux d'un terrain à côté). La partie fondaentale, à mon sens, ce sont les deux étages de petites salles, n se distribueraient en petits groupes, pour les répétitions, chacun ous la conduite d'une monitrice, la masse des catéchisés. Armoire, ableau, décoration mobile, une grande table démontable, sièges dividuels. Ces petites salles, grâce à la mobilité du décor et n matériel, pourraient servir à d'autres usages paroissiaux : bliothèque, groupes spécialisés. Mais ce serait la Maison des atéchismes qui prêterait ses locaux aux œuvres des grands, on les œuvres des grands qui prêteraient leurs locaux aux enants du catéchisme. Les enfants ne savent pas se défendre, il aut que nous les défendions.

« Dans le programme architectural, on ne pense jamais au atéchisme qu'après coup. On trouverait certainement quelques arés qui y croient. Mais il faut un mouvement d'opinion, *et qui concrétise dans des bâtiments.* Qu'on nous donne les moyens de ire nos preuves, et le catéchisme ne sera plus le parent pauvre. »

— M. le Chanoine Boulard renouvelle l'expression de sa répuiance à voir les Œuvres des grands dans les locaux du catéhisme. Du reste, ajoute-t-il, si l'Action Catholique est vraiment masse », ce n'est pas dans le Centre Paroissial qu'il est souhaible que soit son local.

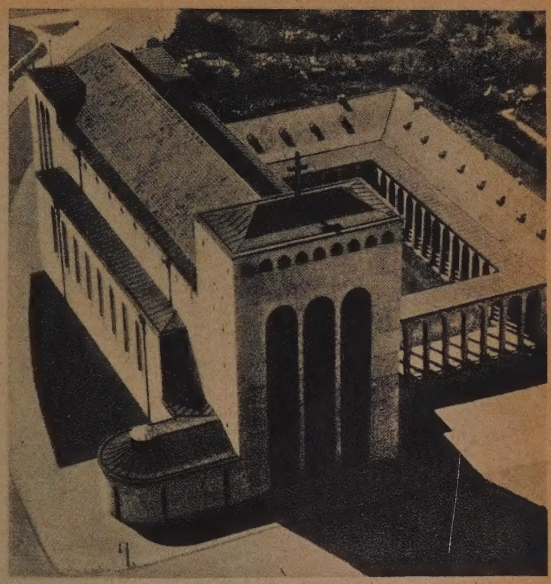

Fig. 37. Hans Herkommer. Frauenfriedenskirche, à Francfort. Agréable disposition des annexes autour d'un cloître léger et clair.

III. Les Œuvres

70. *Si diverses qu'elles soient : Sections d'Action Catholique, secrétariat social, dispensaire, leurs locaux doivent se ouver à part. En tous cas leurs entrées doivent être sur une utre rue que l'église.* Il ne faut pas que ceux qui s'y rendent ent l'impression d'entrer dans l'église.

Cela est essentiel. Cela est tellement essentiel qu'entre s salles, multiples et de dimensions variées (où il faut que es réunions très diverses puissent se tenir en même temps, ns que les cris et les chants dérangent trop les voisins), n devrait introduire une distinction radicale : *Il en faudrait auprès de l'église pour des récollections, tandis que les caux des mouvements spécialisés seraient exclus du Centre ême.*

Mais nous devons nous mettre dans les états de fait, uelque déplorables qu'on puisse les juger. Dans les cas l'on continuera à grouper auprès de l'église, selon la ormule le plus généralement répandue, des éléments aussi ivers, que l'on multiplie les salles, et qu'on en diversifie s dimensions, au maximum. *Dans une paroisse urbaine 20.000 habitants, quinze salles de dimensions diverses ne raient pas de trop !*

Ces locaux pourront être en crypte pour économiser le terrain, mais à la condition qu'ils soient clairs, aérés, joyeux La décoration ne devra pas être trop fragile, trop salissante : il faut que la jeunesse s'y agite sans trop abîmer.

Centre de jeunesse.

(Plutôt que « patronage », dont le nom et la conception sont périmés.) *Il faut une maison commune pour les œuvres des jeunes gens et une autre pour les jeunes filles. Chacune avec sa cour.*

71. Au village, il ne faut pas penser à un « patronage ». Peut-être en faut-il un dans certains bourgs de campagne au-dessus de 1.500 ou 2.000 habitants, mais alors la salle paroissiale et quelques petites salles annexes y suffiront.

Toute église de campagne exige d'être complétée par de petites salles où l'on puisse réunir des groupes, notamment de militants, et des cercles un peu plus larges.

IV. La culture et la distraction

Salle paroissiale.

72. (Si vraiment il en faut une, cf. n^{os} 55-56.)

Elle aussi sur *une autre rue* que l'église. Bien distincte u bloc paroissial. Elle ne doit pas être qu'une salle de héâtre et de cinéma. Elle doit pouvoir servir à des confénces faites à de plus vastes auditoires que des groupes t cercles, à des fêtes, à des réunions d'œuvres. *Qu'elle soit ettement profane.*

Elle comporte néanmoins plus ou moins de dépendances elon son importance et son caractère. Ce chapitre regarde s spécialistes de ce genre d'édifices.

Bibliothèque paroissiale.

73. Le rôle de foyer de culture que doit remplir l'église n'est pas suffisamment envisagé dans les petites communes. Ses petites annexes devraient se prêter à la mise en valeur de statues et objets anciens, d'images, de souvenirs locaux qui ne peuvent prendre place dans l'église.

— M. le Chanoine Boulard fait toutefois remarquer qu'en bien des endroits, on optera pour des services plus communaux que paroissiaux (quoique des éléments d'Action Catholique puissent en être les ferments, ou qu'ils puissent dépendre de l'Action Catholique).

— En ville, à la sortie de l'église, un petit kiosque pour journaux, publications, vente d'images et d'objets religieux. M. l'abbé Michonneau signale l'exemple de Notre-Dame de Lourdes à Argenteuil.

Possibilité d'affichage à la sortie de l'église.

Fig. 38. Eglise à Grand Maline, Gembloux (Belgique), par Victor Marrès.
Photo obligeamment communiquée par « La Maison ».

V. L'habitation du clergé et du personnel

Le presbytère.

74. Il est désirable de l'isoler de la maison des œuvres, à cause du bruit.

Sa composition variera beaucoup selon les lieux.

A la campagne, le presbytère du doyenné doit être plus grand que les autres, comportant quatre ou cinq chambres en plus de celles du curé, des vicaires et du personnel, afin que des prêtres venus pour des journées d'étude commune puissent y passer quelques nuits.

Dans une paroisse importante, lorsque les vicaires auront leurs logements au presbytère, il sera bon d'aménager une entrée et un escalier pour eux et pour les personnes qu'ils reçoivent, sans que l'on ait à traverser l'entrée du curé. (Ceci est important pour la paix avec la gouvernante du curé !) L'expérience prouve aussi qu'il est bon que chaque vicaire ait sa cave indépendante.

Il faut une salle commune assez vaste : au moins 6 m. × 4 m.

Il est bon que le presbytère de campagne comporte un petit bureau vitré, avec entrée extérieure (sur la cour ou le jardin), d'accès facile, permettant les jours de pluie de ne pas salir le presbytère. La porte de la pièce de réception doit être vitrée.

75. *Le presbytère doit être simple, ressembler aux maisons du pays.* Nous dirons même qu'il doit être *pauvre, nullement bourgeois d'aspect.* Même un style « rustique » fait facilement l'effet d'une affectation de simplicité. Un curé vraiment pauvre. mais dont les meubles, disparates et usés eurent jadis leur splendeur bourgeoise, nous a dit que les pauvres se confient à lui quand il va chez eux et quand il les rencontre dans la rue, mais qu'ils ne se sentent pas à l'aise chez lui. Le clergé ne doit pas avoir que la réalité de la pauvreté évangélique, et le cadre même de son existence doit donner une grande leçon : combien joyeuse et digne est la pauvreté du Christ.

L'architecte fera bien se se renseigner sur les usages de la vie locale qui peuvent faciliter le ministère, le contact avec la population.

76. A la campagne, il faut prévoir un garage, indispensable aujourd'hui et suffisamment préservé du froid en hiver.

77. *Dans les dessertes, les annexes,* où le curé ne réside pas il faut *une petite chambre* où il puisse passer une nuit quand il a une réunion tardive le soir dans ce village, ou doit y dire la messe tôt le matin. On la mettra fort bien au-dessus de la sacristie.

VI. Divers

78. *Prévoir des dégagements entre la porte de l'église et la rue :*

— pour les contacts entre paroissiens, entre les paroissiens et les prêtres ;

— pour le parcours des processions ;

— pour grouper d'un côté les garçons et de l'autre les filles avant une cérémonie, afin de préparer l'entrée dans l'église.

79. Un local à l'écart des passages doit pouvoir servir de vestiaire, par exemple pour une troupe scoute qui assiste à la messe avant une sortie et qui doit pouvoir entreposer les sacs, tout le barda, sans que cela risque d'être volé ; — de même pour *les vélos.*

80. *W. C.* Il faut en prévoir dans les différents éléments de la cité, et notamment ceux que l'on omet d'ordinaire *pour les fidèles,* à l'écart, en sous-sol, mais que l'accès en soit facile et bien indiqué.

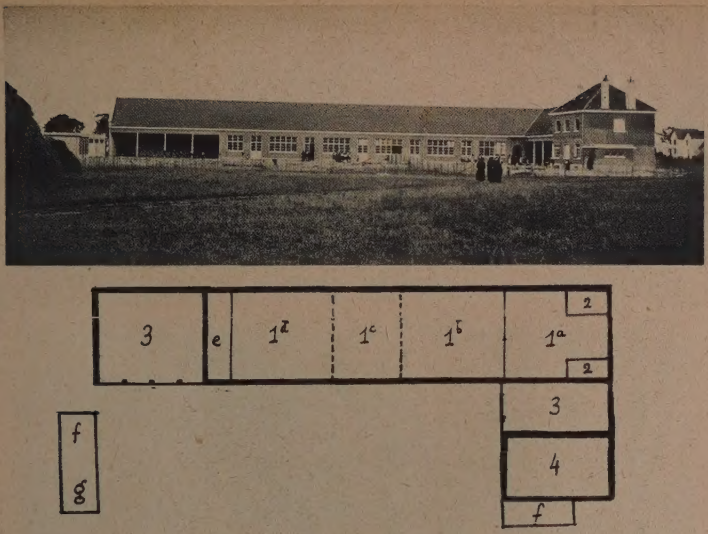

Fig. 39. — **Cité Sainte-Thérèse, à Chenôve (Côte-d'Or)**
(plan approximatif).

Une longue salle (1), comporte à une xtrémité une partie spécialement aménagée n chapelle (a), pouvant contenir une cen- aine de personnes. Deux grands rideaux de er ferment cette chapelle. (2) Sacristies.

Dans le prolongement, en **b**, une partie, neublée de chaises et de bancs que l'on peut acilement enlever ou plier, sert pour le patro- age des filles. Elle est fermée par une cloison nobile, composée de panneaux de bois rticulés, suspendus et coulissant par un système de roulements à billes et se repliant de chaque côté sur les murs.

Vient ensuite, en **c**, une salle de caté- chisme, puis une nouvelle cloison mobile, enfin une autre salle **d**, qui comporte une scène de théâtre fixe **e**.

Deux préaux (3) pour les garçons et les filles.

(4) Habitation des sœurs.

En **f**, lavabos et W.-C. En **g**, pièce pour matériel, jeux.

La simplicité, la clarté de cette architec- ture, sans faux air pieux, nous semble de bon aloi. (Saulgeot et Renard, architectes).

La possibilité de faire passer plus ou moins des espaces **b**, **c** et **d** au profit de la chapelle ou de la salle de réunion est fort pratique. L'inconvénient est dans la minceur des cloisons : des réunions qui ont lieu en même temps se gênent (d'autant plus que les cloisons mobiles, ayant tendance à bais- ser un peu, on doit ménager un vide léger entre elles et le sol). Comment faire autre- ment?

Caractère du centre paroissial.

Locaux bien exposés et aérés. Grandes baies vitrées. Intérieurs comme extérieurs simples mais modernes, gais et avenants. Teintes claires et fraîches. Fleurs et verdure si possible. Architecture familière (sans fan- taisies ni joliesses).

Bien entendu, lorsque la disposition du sol le per- met, ou grâce à des rampes douces que l'on dispose exprès, il est avantageux d'aménager une partie notable des annexe sous l'église. Ceci suppose que l'église n'est pas très large, afin que les locaux soient tous bien éclairés. On trouvera de cette disposition (qui économise les frais de fondation et qui permet des compositions bien ordonnées) de nombreux exemples heureux dans l'architecture allemande des quinze dernières années.

Le minimum indispensable.

(Petite paroisse rurale.)

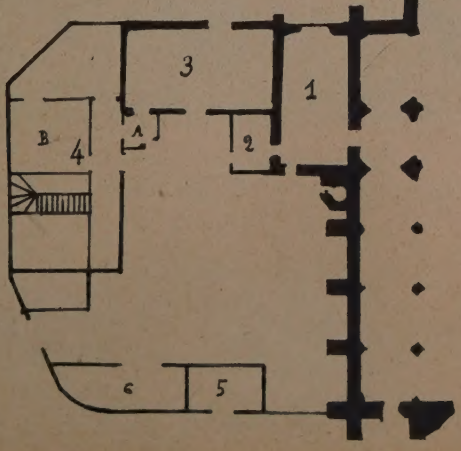

Auprès de l'admirable église de Saint-Sulpice de Favières (S.-et-O.), (beaucoup trop grande pour la paroisse), M. l'abbé Boulard a aménagé un centre paroissial qui peut servir à bien des égards de type :

1. La chapelle des Miracles (fin XII[e] siècle), restaurée par les Monuments Historiques et aménagée en *église d'hiver* (en- trée indépendante) : accès de plain pied sur la cour.

2. *Sacristie* (construite en 1938) : très sûre, aucun abord sur la rue.

3. *Salle paroissiale* (XII[e] ou XV[e]), avec entrée sur une rue tout à fait différente de celle sur laquelle ouvre l'église, ou, à volonté sur la cour-jardin du presbytère. (Cette salle est mal- heureusement trop petite).

4. *Presbytère*, avec (A) un *petit bureau vitré*, dont l'accès peut être direct, ce qui permet une grande liberté de contact avec les paroissiens et évite de salir l'intérieur du presbytère, et (B) une *grande cuisine* que l'on trouve tout de suite en entrant, selon la coutume de la campagne et dont les fenêtres donnent sur la rue (facilité de contact avec les fournisseurs). A l'étage une salle de réunion de groupes.

C : garage.

5. *Bibliothèque paroissiale et salle d'œuvre* (XVIII[e] s.), avec entrée totalement distincte du presbytère.

(On a grisé les éléments an- ciens utilisés).

Le « bon marché »
(sans compter les malfaçons)
coûte cher.

Ceci n'est pas une ruine de guerre.
C'est une église construite en 1925 qui s'est écroulée le 5 février 1945.

Pr[illegible]ncs.

Imp. Curial-Archereau
O. P. L. 30.0132 - Dép
1er trimestre 1946 -